

293

DB10

Projet de réaménagement de la rue
Jacques-Cartier à Gatineau

6211-06-146

VILLE DE GATINEAU

RÈGLEMENT DE ZONAGE

Règlement numéro 502-2005

Compilation administrative au 9 juillet 2012

CHAPITRE 4
DISPOSITIONS RELATIVES À LA CLASSIFICATION
DES USAGES PRINCIPAUX

SECTION 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

28. REGROUPEMENT DES USAGES

Pour les fins du règlement, les usages principaux sont regroupés en six groupes soit :

- 1° Habitation (h).
- 2° Commercial (c).
- 3° Industriel (i).
- 4° Communautaire (p).
- 5° Récréatif (r).
- 6° Agricole (a).

29. RÉFÉRENCE AUX USAGES

Les dispositions des règlements d'urbanisme ainsi que la grille des spécifications réfèrent à :

- 1° Un groupe d'usages, une catégorie d'usages, une sous-catégorie d'usages ou à un usage particulier, en incluant le code alphanumérique ou numérique, qui leur est rattaché, identifiés aux sections 2 à 7 du présent chapitre.
- 2° Une classe d'usages, une sous-classe d'usages ou à un usage particulier, en incluant le code numérique qui leur est rattaché, identifié à l'annexe B du règlement.
- 3° Au groupe des usages non classés ailleurs défini à l'article 55.

30. EXCLUSIVITÉ DES GROUPES, CATÉGORIES ET SOUS-CATÉGORIES D'USAGES

Les groupes, catégories et sous-catégories d'usages sont exclusifs. Un usage ne peut être rattaché qu'à une seule sous-catégorie d'usages ou, dans le cas de la catégorie « Habitation de type familial (h1) », à une seule catégorie d'usages. Dans les cas exceptionnels où un même usage est spécifiquement mentionné dans plus d'une sous-catégorie d'usages, il existe alors une distinction fondée sur les caractéristiques d'exercice de l'usage de telle sorte que l'usage en cause ne peut être rattaché qu'à la sous-catégorie dont il respecte les caractéristiques prescrites.

31. PORTÉE DE L'ÉNUMÉRATION DES USAGES

Lorsqu'une sous-catégorie d'usages comprend une liste d'usages, cette énumération est limitative.

Sous réserve des dispositions de l'article 55, lorsqu'un usage spécifique n'est mentionné dans aucune sous-catégorie, il faut le rattacher à une sous-catégorie en tenant compte de sa nature et des caractéristiques fixées pour la sous-catégorie en cause.

SECTION 2 : CLASSIFICATION DES USAGES DU GROUPE HABITATION (H)

32. CATÉGORIES D'USAGES DU GROUPE HABITATION (H)

Le groupe « Habitation (h) » réunit 2 catégories d'usages apparentés par leur nature.

33. HABITATION DE TYPE FAMILIAL (H1)

La catégorie d'usages « Habitation de type familial (h1) » autorise seulement les habitations de type familial comptant un ou plusieurs logements.

34. HABITATION COLLECTIVE (H2)

La catégorie d'usages « Habitation collective (h2) » autorise seulement les habitations collectives supervisées ou non supervisées et comptant des chambres individuelles.

SECTION 3 : CLASSIFICATION DES USAGES DU GROUPE COMMERCIAL (C)

35. CATÉGORIES DES USAGES DU GROUPE COMMERCIAL (C)

Le groupe « Commercial (c) » réunit 12 catégories d'usages apparentés par leur nature, l'occupation du terrain, l'édification et l'occupation du bâtiment ainsi que leurs effets sur le milieu environnant.

(R-502-133-2011, a.2)

36. « SERVICES PERSONNELS ET PROFESSIONNELS (C1) »

1° La catégorie d'usages « Services personnels et professionnels (c1) » autorise seulement les usages qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- a) L'usage a trait à la vente d'un service;
- b) L'usage a trait à la vente d'un service ou à un service d'entretien, de réparation ou de location d'un produit de consommation sèche;
- c) Toutes les opérations s'effectuent à l'intérieur d'un bâtiment à l'exception d'un usage accessoire ou temporaire expressément autorisé à l'extérieur par le règlement;
- d) L'usage ne cause aucune fumée, sauf celle produite par le système de chauffage, aucune poussière, aucune odeur, aucune chaleur, aucun gaz, aucun éclat de lumière, aucune vibration perceptible à l'extérieur du bâtiment;
- e) L'usage ne cause aucun bruit plus intense que l'intensité moyenne du bruit ambiant, mesurée aux limites du terrain;
- f) L'usage n'est pas à caractère sexuel.

2° La catégorie d'usages « Services personnels et professionnels (c1) » comprend, à moins d'indication contraire à la grille des spécifications, les usages suivants, dans la mesure où les usages répondent aux exigences du paragraphe 1° :

- a) SUPPRIMÉ

- b) Un service professionnel, d'affaires (incluant les associations), personnel, financier, de communication et d'entretien, de réparation ou de location de produits divers, comprenant seulement les usages compris sous les codes suivants :

- 4291 Transport par taxi;
- 4292 Service d'ambulance;
- 4293 Service de limousine;
- 4711 Central téléphonique;
- 4721 Centre de messages télégraphiques;
- 4722 Centre de réception et de transmission télégraphiques (seulement);
- 4729 Autres centres et réseaux télégraphiques;
- 4731 Studio de radiodiffusion (accueil d'un public);
- 4733 Studio de radiodiffusion (sans public);
- 4739 Autres centres et réseaux radiophoniques;
- 4741 Studio de télévision (accueil d'un public);
- 4743 Studio de télévision (sans public);
- 4749 Autres centres, réseaux de télévision et câblodistributeurs;
- 4751 Studio de télévision et de radiodiffusion (système combiné et accueil d'un public);
- 4752 Studio d'enregistrement de matériel visuel;
- 4753 Studio de télévision et de radiodiffusion (système combiné et sans public);
- 4759 Autres centres et réseaux de télévision et de radiodiffusion (système combiné);
- 4760 Studio d'enregistrement du son (disque, cassette);
- 4790 Autres centres et réseaux de communication;
- 4924 Service de billets de transports;
- 5030 Entreprise de télé-magasinage et de vente par correspondance;
- 6111 Service bancaire (dépôts et prêts, incluant les banques à charte);
- 6112 Service spécialisé relié à l'activité bancaire;
- 6121 Association, union ou coopérative d'épargne et de prêt (incluant les caisses populaires locales);
- 6122 Service de crédit agricole, commercial et individuel;
- 6129 Autres services de crédit;
- 6131 Maison de courtiers et de négociants en valeurs mobilières et émissions d'obligations;
- 6132 Maison de courtiers et de négociants de marchandises;
- 6133 Bourse de titres et de marchandises;
- 6139 Autres services connexes aux valeurs mobilières et aux marchandises;
- 6141 Agence et courtier d'assurance;
- 6149 Autres activités reliées à l'assurance;

- 6151 Exploitation de biens immobiliers (sauf le développement);
- 6152 Maison d'agents, de courtiers et de services d'administration des biens-fonds;
- 6153 Service de lotissement et de développement des biens-fonds;
- 6154 Construction d'immeubles pour revente;
- 6155 Service conjoint concernant les biens-fonds, les assurances, les prêts et les lois;
- 6159 Autres services reliés aux biens-fonds;
- 6160 Service de holding, d'investissement et de fiducie;
- 6191 Service relié à la fiscalité;
- 6199 Autres services immobiliers, financiers et d'assurance;
- 6211 Service de buanderie, de nettoyage à sec et de teinture;
- 6213 Service de couches;
- 6214 Service de buanderie et de nettoyage à sec (libre-service);
- 6215 Service de nettoyage et de réparation de tapis;
- 6221 Service photographique (incluant les services commerciaux);
- 6222 Service de finition de photographies;
- 6231 Salon de beauté;
- 6232 Salon de coiffure;
- 6233 Salon capillaire;
- 6234 Salon de bronzage;
- 6235 Salon de massage;
- 6239 Autres services de soins personnels;
- 6241 Salon funéraire;
- 6244 Crématorium;
- 6249 Autres services funèbres;
- 6251 Pressage de vêtements;
- 6252 Service de réparation et d'entreposage de fourrure;
- 6253 Service d'entretien de chaussures et d'articles de cuir (cordonnerie);
- 6254 Modification et réparation de vêtements;
- 6259 Autres services de réparation reliés aux vêtements;
- 6263 Service de toilettage pour animaux domestiques;
- 6291 Agence de rencontre;
- 6299 Autres services personnels;
- 6311 Service de publicité en général;
- 6312 Service d'affichage à l'extérieur;
- 6313 Agence de distribution de films et de vidéos;
- 6314 Agence de distribution d'enregistrements sonores;
- 6315 Service de nouvelles (agence de presse);
- 6319 Autres services publicitaires;
- 6320 Bureau de crédit pour les commerces et les consommateurs et services de recouvrement;
- 6331 Service direct de publicité par la poste;

- 6332 Service de photocopie et de reprographie;
- 6333 Service d'impression numérique;
- 6334 Service de production de bleus (reproduction à l'ozalide);
- 6335 Service de réponses téléphoniques;
- 6339 Autres services par la poste, de copie et de sténographie;
- 6341 Service de nettoyage de fenêtres;
- 6342 Service d'extermination et de désinfection;
- 6343 Service pour l'entretien ménager;
- 6351 Service de location de films et de jeux vidéo et de matériel audio-visuel;
- 6381 Service de secrétariat et de traitement de textes.
- 6382 Service de traduction.
- 6383 Service d'agence de placement;
- 6392 Service de consultation en administration et en gestion des affaires;
- 6393 Service de protection et de détectives (incluant les voitures blindées);
- 6395 Agence de voyages ou d'expéditions;
- 6399 Autres services d'affaires;
- 6422 Service de réparation de radios, de téléviseurs et d'appareils électroniques;
- 6439 Service de réparation d'autres véhicules légers (incluant uniquement les véhicules non motorisés);
- 6493 Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie;
- 6496 Service de réparation et d'entretien de matériel informatique;
- 6497 Service d'affûtage d'articles de maison;
- 6499 Autres services de réparation;
- 6511 Service médical (cabinet de médecins et chirurgiens spécialisés);
- 6512 Service dentaire (incluant chirurgie et hygiène);
- 6514 Service de laboratoire médical;
- 6515 Service de laboratoire dentaire;
- 6517 Clinique médicale (cabinet de médecins généralistes);
- 6518 Service d'optométrie;
- 6519 Autres services médicaux et de santé ;
- 6521 Service d'avocats;
- 6522 Service de notaires;
- 6523 Service d'huissiers;
- 6541 Service de garderie;
- 6551 Service informatique;
- 6552 Service de traitement, d'hébergement ou d'édition de données (sont inclus les établissements spécialisés dans le développement des portails Internet);
- 6553 Service de conception de sites Web internet;
- 6554 Fournisseur d'accès ou de connexions internet;
- 6555 Service de géomatique;

- 6561 Service d'acupuncture;
- 6562 Salon d'amaigrissement;
- 6563 Salon d'esthétique.
- 6564 Service de podiatrie;
- 6565 Service d'orthopédie;
- 6569 Autres services de soins paramédicaux;
- 6571 Service de chiropractie;
- 6572 Service de physiothérapie;
- 6573 Service en santé mentale (cabinet) (sont inclus tous les services professionnels, tels un psychiatre, un psychologue, un psychanalyste, etc.);
- 6579 Autres services de soins thérapeutiques;
- 6591 Service d'architecture;
- 6592 Service de génie;
- 6593 Service éducationnel et de recherche scientifique;
- 6594 Service de comptabilité, de vérification et de tenue de livres;
- 6595 Service d'évaluation foncière ou d'estimation immobilière;
- 6596 Service d'arpenteurs-géomètres;
- 6597 Service d'urbanisme et de l'environnement;
- 6598 Service de vétérinaires (animaux domestiques);
- 6599 Autres services professionnels;
- 6616 Service d'estimation de dommages aux immeubles (expert en sinistre);
- 6711 Administration publique fédérale;
- 6712 Administration publique provinciale;
- 6730 Service postal;
- 6731 Bureau de poste;
- 6732 Comptoir postal;
- 6760 Organisme international et autres organismes extraterritoriaux;
- 6791 Poste et bureau de douanes;
- 6799 Autres services gouvernementaux;
- 6831 École de métiers (non intégrée aux polyvalentes);
- 6832 École commerciale et de sténographie (non intégrée aux polyvalentes);
- 6833 École de coiffure, d'esthétique et d'apprentissage de soins de beauté (non intégrée aux polyvalentes);
- 6834 École de beaux-arts et de musique;
- 6836 École de conduite automobile (non intégrée aux polyvalentes);
- 6837 École offrant des cours par correspondance;
- 6838 Formation en informatique;
- 6839 Autres institutions de formation spécialisée (incluant, notamment, école de langue, école de couture, etc.);
- 6991 Association d'affaires;

- 6992 Association de personnes exerçant une même profession ou une même activité;
- 6993 Syndicat et organisation similaire;
- 6994 Association civique, sociale et fraternelle;
- 6995 Service de laboratoire autre que médical;
- 6999 Autres services divers;
- 8292 Service d'agronomie.

(R-502-133-2011, a. 3; R-502-148-2012, a.1)

37. SUPPRIMÉ *(R-502-133-2011, a. 4)*

38. SERVICES AUTOMOBILES (C3)

1° La catégorie d'usages « Services automobiles (c3) » autorise seulement les usages qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- a) L'usage a trait à la vente de services qui se rapporte à un véhicule automobile ou à un véhicule récréatif; *(R-502-133-2011, a. 5, 1°)*
- b) Toutes les opérations s'effectuent à l'intérieur d'un bâtiment à l'exception de la distribution de carburant ou d'un usage accessoire ou temporaire expressément autorisé à l'extérieur par le règlement;
- c) L'usage ne cause aucune fumée, sauf celle produite par le système de chauffage, aucune poussière, aucune odeur, aucune chaleur, aucun gaz, aucun éclat de lumière, aucune vibration perceptible à l'extérieur du bâtiment;
- d) L'usage ne cause aucun bruit plus intense que l'intensité moyenne du bruit ambiant, mesurée aux limites du terrain;
- e) L'usage n'est pas à caractère sexuel.

2° La catégorie d'usages « Services automobiles (c3) » comprend, à moins d'indication contraire à la grille des spécifications, les sous-catégories d'usages suivantes, dans la mesure où les usages répondent aux exigences du paragraphe 1° :

- a) **SUPPRIMÉ** *(R-502-133-2011, a. 5, 2°)*
- b) Les services aux véhicules automobiles, à l'exception des véhicules lourds, ou aux véhicules récréatifs (c3b), comprenant seulement les usages compris sous les codes suivants :

- 6411 Service de réparation d'automobiles (garage ne comprend pas de pompe à essence);
- 6412 Service de lavage d'automobiles;
- 6414 Centre de vérification technique d'automobiles et d'estimation;
- 6415 Service de remplacement de pièces et d'accessoires d'automobiles (cette rubrique comprend entre autres le remplacement ou la pose d'amortisseurs, de silencieux, de toits ouvrants, de glaces, de pare-brises, etc.);
- 6416 Service de traitement pour automobiles (antirouille, etc.);
- 6418 Service de réparation et remplacement de pneus;
- 6419 Autres services de l'automobile.
- 6431 Service de réparation de véhicules légers motorisés (motocyclette, motoneige, véhicule tout terrain).

(R-502-133-2011, a. 5, 3° et 4°)

- c) Les services de location de véhicules automobiles ou de véhicules récréatifs, à l'exception des véhicules lourds (c3c), comprenant seulement les usages compris sous les codes suivants :

- 6353 Service de location d'automobiles;
- 6355 Service de location de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance.

(R-502-133-2011, a. 5, 5° et 6°)

39. COMMERCE DE GROS ET SERVICES PARA-INDUSTRIELS (C4)

(R-502-133-2011, a. 6, 1°)

- 1° La catégorie d'usages « commerces de gros et services para-industriels (c4) » autorise seulement les usages qui répondent aux caractéristiques suivantes :

(R-502-133-2011, a. 6, 1°)

- a) L'usage se rapporte à la vente en gros d'un bien ou d'un produit ou à la vente d'un service; *(R-502-133-2011, a. 6, 2°)*
- b) Les opérations peuvent requérir de vastes espaces pour l'entreposage intérieur ou extérieur, l'étalage extérieur, les manœuvres de véhicules, le stationnement de flottes de véhicules;
- c) La fréquentation de l'usage ou les opérations peuvent générer des inconvénients reliés à des mouvements importants de circulation automobile, de camions ou de transbordement;

- d) Le transport de la marchandise vendue peut requérir l'usage de véhicules lourds;
- e) Les autres impacts générés par l'usage respectent le degré d'impact autorisé dans la zone à la grille des spécifications;
- f) L'usage n'est pas à caractère sexuel.

2° La catégorie d'usages « commerces de gros et services para-industriels (c4) » comprend, à moins d'indication contraire à la grille des spécifications, les sous-catégories d'usages suivantes, dans la mesure où les usages répondent aux exigences du paragraphe 1° : *(R-502-133-2011, a. 6, 1°)*

- a) La vente de services connexes à la vente au détail de biens d'équipement (c4a), comprenant seulement les usages compris sous les codes suivants :

- 4771 Studio de production cinématographique (ne comprend pas le laboratoire de production des films);
- 4772 Studio de production cinématographique (avec laboratoire de production des films);
- 6212 Service de lingerie et de buanderie industrielle;
- 6219 Autres services de nettoyage;
- 6261 Service de garde pour animaux domestiques;
- 6262 École de dressage pour animaux domestiques;
- 6269 Autres services pour animaux domestiques;
- 6345 Service de ramonage;
- 6349 Autres services pour les bâtiments;
- 6352 Service de location d'outils ou d'équipements;
- 6421 Service de réparation d'accessoires électriques;
- 6423 Service de réparation et de rembourrage de meubles;
- 6495 Service de réparation de bobines et de moteurs électriques;
- 8291 Service d'horticulture (jardinage, plantation d'arbres, taille d'arbres, ornementation, greffage).

(R-502-133-2011, a. 6, 3° à 7°)

- b) Les services de location et les services aux véhicules lourds (c4b), comprenant seulement les usages compris sous les codes suivants :

- 4612 Garage de stationnement pour véhicules lourds (infrastructure);
- 4623 Terrain de stationnement pour véhicules lourds;
- 6354 Service de location de véhicules lourds;
- 6417 Service de lavage de véhicules lourds (incluant les autobus);
- 6440 Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds;

9853 Service de débosselage et de peinture de véhicules lourds.

(R-502-133-2011, a. 6, 8)*

c) La vente en gros d'intrants ou d'équipements agricoles et services agricoles (c4c), comprenant seulement les usages compris sous les codes suivants :

- 5151 Vente en gros de grain;
- 5152 Vente en gros de peaux et de fourrures;
- 5153 Vente en gros du tabac (brut);
- 5154 Vente en gros de la laine et du mohair;
- 5155 Vente en gros d'animaux de ferme (incluant les encans);
- 5157 Vente en gros de produits chimiques pour l'agriculture;
- 5159 Vente en gros d'autres produits de la ferme;
- 5182 Vente en gros de machineries et d'instruments agricoles neufs ou d'occasion;
- 6371 Entreposage de produits de la ferme (sauf l'entreposage en vrac à l'extérieur) et silos;
- 8213 Service de battage, de mise en balles et de décortilage;
- 8214 Triage, classification et emballage (fruits et légumes);
- 8219 Autres services de traitement des produits de l'agriculture
- 8221 Service de vétérinaires (animaux de ferme);
- 8222 Service d'hôpital pour les animaux;
- 8223 Couvoir, classification des œufs;
- 8224 Service de reproduction d'animaux (insémination artificielle);
- 8226 Service d'enregistrement du bétail;
- 8299 Autres activités reliées à l'agriculture.

(R-502-133-2011, a.6, 9)*

d) La vente en gros de produits alimentaires, de produits de consommation, de biens d'équipements (c4d), comprenant seulement les usages compris sous le code suivant :

- 5111 Vente en gros d'automobiles et autres véhicules automobiles neufs ou d'occasion (sont inclus les véhicules récréatifs);
- 5112 Vente en gros de pièces et d'accessoires neufs pour véhicules automobiles;
- 5113 Vente en gros de pièces et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles;
- 5114 Vente en gros de pneus et de chambres à air;
- 5115 Vente en gros de véhicules autres que les véhicules automobiles (sont inclus les embarcations, les voiliers, les aéronefs, etc.);
- 5121 Vente en gros de médicaments et de produits médicamenteux;

- 5122 Vente en gros de peinture et de vernis;
- 5123 Vente en gros de produits de beauté;
- 5129 Vente en gros d'autres médicaments, de produits chimiques et de produits connexes;
- 5131 Vente en gros de tissus et de textiles;
- 5132 Vente en gros de vêtements, de lingerie, de bas et d'accessoires;
- 5133 Vente en gros de chaussures;
- 5134 Vente en gros vêtements de fourrure;
- 5141 Vente en gros pour l'épicerie en général;
- 5142 Vente en gros de produits laitiers;
- 5143 Vente en gros de volailles et de produits provenant de la volaille (est inclus la vente d'œufs);
- 5144 Vente en gros de confiseries;
- 5145 Vente en gros de produits de boulangerie et de pâtisserie;
- 5146 Vente en gros de poissons et de fruits de mer;
- 5147 Vente en gros de viandes et de produits de la viande;
- 5148 Vente en gros de fruits et de légumes frais;
- 5149 Vente en gros d'autres produits reliés à l'épicerie;
- 5161 Vente en gros d'appareils et d'équipements électriques, de fils et de matériaux de construction;
- 5162 Vente en gros d'appareils électriques, de téléviseurs et de radios;
- 5163 Vente en gros de pièces et d'équipements électroniques;
- 5164 Vente en gros de caisses enregistreuses;
- 5165 Vente en gros d'équipements et de logiciels informatiques (incluant jeux et accessoires);
- 5169 Vente en gros d'autres appareils ou matériels électriques et électroniques;
- 5171 Vente en gros de quincaillerie;
- 5172 Vente en gros d'appareils et d'équipements de plomberie et de chauffage;
- 5173 Vente en gros d'équipements et de pièces pour la réfrigération, la ventilation, la climatisation et le chauffage (système combiné);
- 5181 Vente en gros d'équipements et de pièces de machinerie commerciale ou industrielle;
- 5183 Vente en gros d'équipements professionnels et de pièces;
- 5184 Vente en gros d'équipements et de pièces pour les entreprises de services;
- 5185 Vente en gros d'équipements et de pièces pour le transport (sauf véhicules automobiles);
- 5186 Vente en gros d'ameublements et de matériels de bureau;
- 5187 Vente en gros de matériels scolaires;
- 5188 Vente en gros de jouets et d'articles de passe-temps;
- 5189 Vente en gros d'autres pièces d'équipement ou de machinerie;
- 5191 Vente en gros de métaux et de minéraux;

- 5192 Vente en gros de combustibles (incluant le bois de chauffage);
- 5193 Vente en gros de produits du tabac;
- 5194 Vente en gros de boissons non alcoolisées;
- 5195 Vente en gros de la bière, du vin et des boissons alcooliques;
- 5196 Vente en gros de papiers et de produits du papier;
- 5197 Vente en gros de meubles et d'articles d'ameublement de maison;
- 5198 Vente en gros de bois et de matériaux de construction;
- 5199 Autres activités de vente en gros;

(R-502-133-2011, a.6, 10)*

- e) Les ateliers de métiers spécialisés (c4e), comprenant seulement les usages compris sous les codes suivants :

- 6413 Service de débosselage et de peinture d'automobiles;
- 6498 Service de soudure;

(R-502-133-2011, a.6, 11)*

- f) Entrepreneur de la construction ou du bâtiment sans activités de vente de biens ou de produits (c4f), comprenant seulement les usages compris sous les codes suivants :

- 6344 Service de paysagement ou de déneigement;
- 6424 Service de réparation et d'entretien de systèmes de plomberie, de chauffage, de ventilation et de climatisation (entrepreneur spécialisé);
- 6611 Service de construction résidentielle (entrepreneur général);
- 6612 Service de construction non résidentielle, industrielle (entrepreneur général);
- 6613 Service de construction non résidentielle, commerciale et institutionnelle (entrepreneur général);
- 6614 Service de montage de charpente d'acier et mise en place de béton préfabriqué;
- 6615 Service de charpenterie et de grosse menuiserie (entrepreneur spécialisé);
- 6619 Autres services de construction de bâtiments;
- 6621 Service de revêtement en asphalte et bitume (ouvrage d'art) (entrepreneur général);
- 6622 Service de construction (ouvrage d'art) (entrepreneur général);
- 6623 Service de construction de routes, de trottoirs et de pistes (entrepreneur général);
- 6629 Autres services de génie civil (entrepreneur général);
- 6631 Service de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation (entrepreneur spécialisé);

- 6632 Service de peinture, de papier tenture et de décoration (entrepreneur spécialisé);
- 6633 Service d'électricité (entrepreneur spécialisé);
- 6634 Service de maçonnerie (entrepreneur spécialisé);
- 6635 Service de petite menuiserie (entrepreneur spécialisé);
- 6636 Plâtrage, stucage et tirage de joints (entrepreneur spécialisé);
- 6637 Service d'isolation (entrepreneur spécialisé);
- 6638 Service de revêtement de sol (entrepreneur spécialisé);
- 6639 Autres services de travaux de finition de construction (entrepreneur spécialisé);
- 6641 Service de travaux de toiture (entrepreneur spécialisé);
- 6642 Service de pose et réparation de parements métalliques et autres (entrepreneur spécialisé);
- 6643 Service en travaux de fondations et en structure de béton (entrepreneur spécialisé);
- 6644 Service de forage de puits;
- 6645 Pose de carreaux, de marbre, de terrazzo et de mosaïque;
- 6646 Entreprise d'excavation;
- 6647 Démolition;
- 6648 Service de pose de portes et de fenêtres;
- 6649 Autres services de travaux spécialisés de construction;
- 6652 Installation d'extincteurs automatiques;
- 6653 Installation d'équipement de réfrigération commerciale;
- 6654 Installation d'ascenseurs et d'escalier roulants;
- 6655 Installation d'autres équipements techniques;
- 6656 Installation de clôture et de pavés autobloquants;
- 6657 Pose résidentielle et commerciale de revêtements;
- 6659 Autres services de travaux spécialisés en équipement.

(R-502-133-2011, a.6, 12°)

- g) Transport, camionnage et entrepôts (c4g), comprenant seulement les usages compris sous les codes suivants :

- 4211 Gare d'autobus pour passagers;
- 4214 Garage d'autobus et équipement d'entretien;
- 4219 Autres activités reliées au transport par autobus
- 4221 Entrepôt pour le transport par camion;
- 4222 Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion.
- 4228 Relais pour camions;
- 4229 Autres activités reliées au transport de matériaux par camion;
- 4299 Autres transports par véhicule automobile

- 4611 Garage de stationnement pour automobiles (infrastructure);
- 4621 Terrain de stationnement pour automobiles;
- 4921 Service d'envoi de marchandises;
- 4922 Service d'emballage et de protection de marchandises;
- 4926 Service de messagers;
- 4927 Service de déménagement;
- 4928 Service de remorquage;
- 4929 Autres services pour le transport;
- 5020 Entreposage de tout genre ;
- 6346 Service de cueillette des ordures;
- 6347 Service de vidange de fosses septiques et de location de toilettes portatives;
- 6348 Service de nettoyage de l'environnement;
- 6372 Entreposage en vrac à l'extérieur;
- 6373 Entreposage frigorifique (sauf les armoires frigorifiques);
- 6374 Armoire frigorifique;
- 6375 Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers (incluant les mini entrepôts);
- 6379 Autres entreposages ;
- 6733 Centre de tri postal.

(R-502-133-2011, a.6, 13)*

40. COMMERCES ET SERVICES DISTINCTIFS (C5)

- 1° La catégorie d'usages « Commerces et services distinctifs (c5) » autorise seulement les usages qui répondent aux caractéristiques suivantes :
- a) L'usage se rapporte à la vente d'un bien ou d'un produit ou à la vente d'un service;
 - b) Toutes les opérations s'effectuent à l'intérieur d'un bâtiment à l'exception d'un usage accessoire ou temporaire expressément autorisé à l'extérieur dans le règlement;
 - c) Les opérations peuvent impliquer des activités tard le soir ou la nuit;
 - d) La fréquentation de l'usage peut générer des inconforts liés à des mouvements importants, de façon ponctuelle, de circulation automobile;
 - e) L'usage ne cause aucune fumée, sauf celle produite par le système de chauffage, aucune poussière, aucune odeur, aucune chaleur, aucun gaz, aucun éclat de lumière, aucune vibration perceptible à l'extérieur du bâtiment;
 - f) L'usage ne cause aucun bruit plus intense que l'intensité moyenne du bruit ambiant, mesurée aux limites du terrain;

- g) Les activités et la fréquentation de l'usage engendrent des effets répulsifs, mutuels ou non, à l'égard des activités avoisinantes, notamment par rapport aux usages du groupe « Habitation (h) » ainsi qu'à certains usages des groupes « Commercial (c) » et « Communautaire (p) ».

2° La catégorie d'usages « Commerces et services distinctifs (c5) » comprend, à moins d'indication contraire à la grille des spécifications, les sous-catégories d'usages suivantes, dans la mesure où les usages répondent aux exigences du paragraphe 1° :

- a) Un service de crédit sur garantie (c5a), comprenant seulement l'usage suivant :

6123 Service de prêts sur gages.

- b) Débits de boisson (c5b), comprenant seulement les usages compris sous les codes suivants :

5821 Établissement avec services de boissons alcoolisées;

5822 Établissement dont l'activité principale est la danse (discothèque, salle de danse avec permis d'alcool, école de danse avec permis d'alcool);

5823 Bar à spectacles.

(R-502-133-2011, a. 7, 1° à 3°)

- c) Un commerce ou un service à caractère sexuel (c5c), comprenant les usages mentionnés dans la présente section et dont les opérations consistent principalement à :

- Exploiter le corps dénudé des personnes, soit les seins s'il s'agit d'une femme ou les parties génitales s'il s'agit d'un homme ou d'une femme, présentes sur place;

- Exploiter le corps dénudé des personnes, soit les seins s'il s'agit d'une femme ou les parties génitales s'il s'agit d'un homme ou d'une femme, par la présentation de films ou de matériel audiovisuel dont le visa porte la mention « sexualité explicite »;

- À promouvoir les relations sexuelles des personnes par l'entremise d'une association civique, sociale et fraternelle ou par l'entremise d'un service.

- d) Une salle de danse nocturne ou diurne (c5d), comprenant seulement l'usage compris sous le code suivant :

9861 Salle de danse nocturne ou diurne.

40.1 COMMERCES AU DÉTAIL DE BIENS COURANTS (C11)

- 1° La catégorie d'usages « Commerces au détail de biens courants (c11) » autorise seulement les usages qui répondent aux caractéristiques suivantes :
- a) L'usage a trait aux établissements qui offrent des biens d'utilité courante, des produits que l'on se procure sur une base récurrente et pour lesquels on choisit généralement des établissements situés à proximité de chez-soi;
 - b) Toutes les opérations s'effectuent à l'intérieur d'un bâtiment à l'exception d'un usage accessoire ou temporaire expressément autorisé à l'extérieur par le règlement;
 - c) La fréquentation de l'usage peut générer des inconvénients reliés à des mouvements importants, de façon ponctuelle, de circulation automobile;
 - d) L'usage ne cause aucune fumée, sauf celle produite par le système de chauffage, aucune poussière, aucune odeur, aucune chaleur, aucun gaz, aucun éclat de lumière, aucune vibration perceptible à l'extérieur du bâtiment;
 - e) L'usage ne cause aucun bruit plus intense que l'intensité moyenne du bruit ambiant, mesurée aux limites du terrain;
 - f) L'usage n'est pas à caractère sexuel.
- 2° La catégorie d'usages « Commerces au détail de biens courants (c11) » comprend les usages compris sous les codes d'usages suivants :
- 5340 Vente au détail par machine distributrice;
 - 5411 Vente au détail de produits d'épicerie (avec boucherie);
 - 5412 Vente au détail de produits d'épicerie (sans boucherie);
 - 5413 Dépanneur (sans vente d'essence);
 - 5421 Vente au détail de la viande;
 - 5422 Vente au détail de poissons et de fruits de mer;
 - 5431 Vente au détail de fruits et de légumes;
 - 5432 Marché public;
 - 5440 Vente au détail de bonbons, d'amandes et de confiseries;
 - 5461 Vente au détail de produits de la boulangerie et de la pâtisserie (non manufacturés et produit sur place);

- 5462 Vente au détail de produits de la boulangerie et de la pâtisserie (non manufacturés et produit à l'extérieur);
- 5470 Vente au détail de produits naturels et aliments de régime;
- 5491 Vente au détail de la volaille et des œufs;
- 5492 Vente au détail du café, du thé, d'épices et d'aromates;
- 5499 Autres activités de vente au détail de produits de l'alimentation;
- 5911 Vente au détail de médicaments et d'articles divers (pharmacies);
- 5912 Vente au détail d'articles et de produits de beauté;
- 5921 Vente au détail de boissons alcoolisées;
- 5941 Vente au détail de livres et journaux;
- 5942 Vente au détail de livres et de papeterie;
- 5943 Vente au détail de papeterie;
- 5993 Vente au détail de produits du tabac, de journaux, de revues et de menus articles (tabagie).

(R-502-133-2011, a.8)

40.2 COMMERCES AU DÉTAIL DE BIENS SEMI-RÉFLÉCHIS ET RÉFLÉCHIS (C12)

- 1° La catégorie d'usages « Commerces au détail de biens semi-réfléchis et réfléchis (c12) » autorise seulement les usages qui répondent aux caractéristiques suivantes :
- a) L'usage a trait à la vente au détail;
 - b) Toutes les opérations s'effectuent à l'intérieur d'un bâtiment à l'exception d'un usage accessoire ou temporaire généralement autorisé à l'extérieur par le règlement;
 - c) L'usage ne cause aucune fumée, sauf celle produite par le système de chauffage, aucune poussière, aucune odeur, aucune chaleur, aucun gaz, aucun éclat de lumière, aucune vibration perceptible à l'extérieur du bâtiment;
 - d) L'usage ne cause aucun bruit plus intense que l'intensité moyenne du bruit ambiant, mesurée aux limites du terrain;
 - e) L'usage n'est pas à caractère sexuel.

2° La catégorie d'usages « Commerces au détail de biens semi-réfléchis et réfléchis (c12) » comprend, à moins d'indication contraire à la grille des spécifications, les sous-catégories d'usages suivantes, dans la mesure où les usages répondent aux exigences du paragraphe 1°:

a) Le commerce au détail de biens semi-réfléchis (c12a) comprend les usages compris sous les codes d'usages suivants :

- 5212 Vente au détail de matériaux de construction
- 5220 Vente au détail d'équipements de plomberie, de chauffage, de ventilation, de climatisation et de foyer;
- 5230 Vente au détail de peinture, de verre et de papier tenture;
- 5241 Vente au détail de matériel électrique;
- 5242 Vente au détail d'appareils et d'accessoires d'éclairage;
- 5251 Vente au détail de quincaillerie;
- 5253 Vente au détail de serrures, de clés et d'accessoires;
- 5312 Vente au détail, fournitures pour la maison et l'auto;
- 5332 Vente au détail de marchandises d'occasion et marché aux puces;
- 5333 Vente aux enchères ou encan d'œuvres d'art et de marchandises diverses;
- 5361 Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin;
- 5391 Vente au détail de marchandises en général;
- 5393 Vente au détail d'ameublements et d'accessoires de bureau;
- 5394 Vente au détail ou location d'articles, d'accessoires de scène et de costumes;
- 5396 Vente au détail de systèmes d'alarme;
- 5397 Vente au détail d'appareils téléphoniques;
- 5399 Autres ventes au détail de marchandises en général;
- 5596 Vente au détail de tondeuses, de souffleuses et leurs accessoires;
- 5610 Vente au détail de vêtements et d'accessoires pour hommes;
- 5620 Vente au détail de vêtements prêt-à-porter pour femmes;
- 5631 Vente au détail d'accessoires pour femmes;
- 5632 Vente au détail en kiosque de vêtements et d'accessoires de vêtements (sont inclus les kiosques de bas, de porte-monnaie, etc.);
- 5640 Vente au détail de lingerie pour enfants;
- 5651 Vente au détail de vêtements pour toute la famille;
- 5652 Vente au détail de vêtements unisexes;
- 5653 Vente au détail de vêtements en cuir;
- 5660 Vente au détail de chaussure;
- 5670 Vente au détail de complets sur mesure;
- 5680 Vente au détail de vêtements de fourrure;
- 5691 Vente au détail de tricots, de lainages et d'accessoires divers;
- 5692 Vente au détail d'équipements et d'accessoires de couture;

- 5693 Vente au détail de vêtements et d'articles usagés (sont inclus les friperies);
- 5699 Autres activités de vente au détail de vêtements, comme les accessoires;
- 5713 Vente au détail de tentures, de rideaux et de stores;
- 5714 Vente au détail de vaisselle, de verrerie et d'accessoires en métal;
- 5715 Vente au détail de lingerie de maison;
- 5733 Vente au détail de disques et de cassettes (sauf pour informatique);
- 5740 Vente au détail d'équipements et de logiciels informatiques (incluant jeux et accessoires);
- 5913 Vente au détail d'instrument et de matériel médical;
- 5924 Vente au détail de fournitures pour la fabrication de produits alcoolisées;
- 5932 Vente au détail de marchandise d'occasion;
- 5933 Vente au détail de produits artisanaux;
- 5944 Vente au détail de cartes de souhaits;
- 5945 Vente au détail d'articles liturgiques;
- 5946 Vente au détail de fournitures pour artistes, de cadres et de tableaux (incluant laminage et montage);
- 5951 Vente au détail d'articles de sport;
- 5952 Vente au détail de bicyclettes;
- 5953 Vente au détail de jouets et d'articles de jeux;
- 5954 Vente au détail de trophées et d'accessoires;
- 5955 Vente au détail d'équipements et d'accessoires de chasse et pêche;
- 5991 Vente au détail (fleuriste);
- 5995 Vente au détail de cadeaux, de souvenirs et de menus objets.

- b) Le commerce au détail de biens réfléchis (c12b) comprend les usages compris sous les codes d'usages suivants :

- 5370 Vente au détail de piscines, de spas et leurs accessoires;
- 5711 Vente au détail de meubles;
- 5712 Vente au détail de revêtements de plancher et de mur (est inclus la vente au détail de bois-franc et plancher flottant, carreau de céramique, tuile et tapisserie);
- 5716 Vente au détail de lits d'eau;
- 5717 Vente au détail d'armoires, de coiffeuses et de meubles d'appoint;
- 5719 Vente au détail d'autres équipements ménagers et d'ameublements;
- 5721 Vente au détail d'appareils ménagers;
- 5722 Vente au détail d'aspirateurs et leurs accessoires;
- 5731 Vente au détail de radios, de téléviseurs, de systèmes de son et d'appareils électroniques;
- 5732 Vente au détail d'instruments de musique;
- 5931 Vente au détail d'antiquités;

- 5947 Vente au détail d'œuvres d'art;
- 5965 Vente au détail d'animaux de maison (animalerie);
- 5971 Vente au détail de bijouterie;
- 5975 Vente au détail de pièces de monnaie et de timbres (collection);
- 5994 Vente au détail de caméras et d'articles de photographie;
- 5996 Vente au détail d'appareils d'optique;
- 5997 Vente au détail d'appareils orthopédiques et articles spécialisés de santé;
- 5998 Vente au détail de bagages et d'articles en cuir;
- 5999 Autres activités de vente au détail.

(R-502-133-2011, a.8)

40.3 COMMERCES DE RESTAURATION (C13)

1° La catégorie d'usages « Commerces de restauration (c13) » autorise seulement les usages qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- a) l'usage a trait à la restauration;
- b) les opérations peuvent impliquer des activités tard le soir ou la nuit;
- c) la fréquentation de l'usage peut générer des inconvénients reliés à des mouvements importants, de façon ponctuelle, de circulation automobile;
- d) l'usage ne cause aucune fumée, sauf celle produite par le système de chauffage, aucune poussière, aucune odeur, aucune chaleur, aucun gaz, aucun éclat de lumière, aucune vibration perceptible à l'extérieur du bâtiment;
- e) l'usage ne cause aucun bruit plus intense que l'intensité moyenne du bruit ambiant, mesurée aux limites du terrain;
- f) l'usage n'est pas à caractère sexuel.

2° La catégorie d'usages « Commerces de restauration (c13) » comprend, à moins d'indication contraire à la grille des spécifications, les usages compris sous les codes suivants dans la mesure où ils répondent aux exigences du paragraphe 1° :

- 5450 Vente au détail de produits laitiers (bar laitier);
- 5811 Restaurant avec service complet (établissement qui sert les clients aux tables et qui règle l'addition après avoir mangé);
- 5813 Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger);

- 5814 Restaurant offrant des repas à libre-service (cafétéria, cantine) (établissement qui fournit des services au client qui se sert lui-même et qui paye avant de manger);
- 5815 Établissement avec salle de réception ou de banquet;
- 5819 Autres restaurants avec service complet ou restreint;
- 5891 Traiteurs;
- 5892 Comptoir (frite, burger, hot-dog ou crème glacée);
- 5899 Autres activités de la restauration.

(R-502-133-2011, a.8)

40.4 COMMERCES ASSOCIÉS AUX VÉHICULES À MOTEUR (C14)

1° La catégorie d'usages « Commerces associés aux véhicules à moteur (c14) » autorise seulement les usages qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- a) l'usage a trait à la vente de biens ou de produits, à la vente de services reliés au véhicule à moteur ou à la vente de carburant;
- b) toutes les opérations s'effectuent à l'intérieur d'un bâtiment à l'exception de la distribution de carburant ou d'un usage accessoire ou temporaire expressément autorisé à l'extérieur par le règlement;
- c) l'usage ne cause aucune fumée, sauf celle produite par le système de chauffage, aucune poussière, aucune odeur, aucune chaleur, aucun gaz, aucun éclat de lumière, aucune vibration perceptible à l'extérieur du bâtiment;
- d) l'usage ne cause aucun bruit plus intense que l'intensité moyenne du bruit ambiant, mesurée aux limites du terrain;
- e) l'usage n'est pas à caractère sexuel.

2° La catégorie d'usages « Commerces associés aux véhicules à moteur (c14) » comprend, à moins d'indication contraire à la grille des spécifications, les usages compris sous les codes suivants dans la mesure où ils répondent aux exigences du paragraphe 1° :

- 5511 Vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés;
- 5512 Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement;
- 5521 Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires;
- 5522 Vente au détail de pneus seulement;
- 5531 Station-service avec réparation de véhicules automobiles;

- 5532 Station libre-service ou avec service sans réparation de véhicules automobiles;
- 5533 Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles;
- 5539 Autres stations-service (sont inclus les postes où l'on retrouve une station de remplissage pour le gaz);
- 5591 Vente au détail d'embarcations et d'accessoires;
- 5593 Vente au détail de pièces de véhicules automobiles et d'accessoires usagés;
- 5594 Vente au détail de motocyclettes, de motoneiges et de leurs accessoires;
- 5595 Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulottes de tourisme;
- 5597 Vente au détail de véhicules lourds neufs et usagés;
- 5598 Vente au détail de pièces et accessoires de véhicules lourds.

(R-502-133-2011, a.8)

40.5 COMMERCES DE DIVERTISSEMENT INTENSIF (C15)

- 1° La catégorie d'usages « Commerces de divertissement intensif (c15) » autorise seulement les usages qui répondent aux caractéristiques suivantes :
- a) l'usage a trait au divertissement intensif qui est généralement intégré aux artères commerciales ou aux centres commerciaux;
 - b) toutes les opérations s'effectuent à l'intérieur d'un bâtiment à l'exception des activités extérieures expressément mentionnées au présent article;
 - c) les opérations peuvent impliquer des activités tard le soir ou la nuit;
 - d) la fréquentation de l'usage peut générer des inconvénients reliés à des mouvements importants, de façon ponctuelle, de circulation automobile;
 - e) l'usage ne cause aucune fumée, sauf celle produite par le système de chauffage, aucune poussière, aucune odeur, aucune chaleur, aucun gaz, aucun éclat de lumière, aucune vibration perceptible à l'extérieur du bâtiment;
 - f) l'usage ne cause aucun bruit plus intense que l'intensité moyenne du bruit ambiant, mesurée aux limites du terrain;
 - g) l'usage n'est pas à caractère sexuel.

2° La catégorie d'usages « Commerces de divertissement intensif (c15) » comprend, à moins d'indication contraire à la grille des spécifications, les usages compris sous les codes suivants dans la mesure où ils répondent aux exigences du paragraphe 1° :

- 6835 École de danse;
- 7211 Amphithéâtre et auditorium;
- 7212 Cinéma;
- 7214 Théâtre;
- 7219 Autres lieux d'assemblée pour les loisirs;
- 7392 Golf miniature (intérieur ou extérieur);
- 7395 Salle de jeux automatiques (incluant une salle de jeux vidéo, une salle de jeux sur Internet et une salle billard électronique);
- 7396 Salle de billard;
- 7399 Autres lieux d'amusement (lieux intérieurs);
- 7413 Salle de squash, de racquetball et de tennis;
- 7414 Salle de tir pour armes à feu;
- 7415 Patinage à roulettes;
- 7417 Salle ou salon de quilles;
- 7425 Gymnase et formation athlétique (incluant notamment, l'école de sports);
- 7432 Piscine intérieure et activités connexes;
- 7433 Piscine extérieure et activités connexes;
- 7452 Salle de curling;
- 7459 Autres activités sur glace (intérieures ou extérieures);
- 7512 Centre de santé (incluant saunas, spas et bains thérapeutiques ou turcs);
- 7920 Loterie et jeu de hasard (*comprend les établissements d'administration publique dont l'activité principale est l'exploitation de jeux de hasard*).

(R-502-133-2011, a.8)

40.6 COMMERCES ASSOCIÉS À L'HÉBERGEMENT ET AUX LIEUX DE RÉUNION (C16)

1° La catégorie d'usages « Commerces associés à l'hébergement et aux lieux de réunion (c16) » autorise les usages qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- a) l'usage a trait à un service d'hébergement de personnes qui s'y logent de façon temporaire ou à la location de salles de réunion, aux centres de conférence et de congrès;
- b) toutes les opérations s'effectuent à l'intérieur d'un bâtiment;
- c) les opérations peuvent impliquer des activités tard le soir ou la nuit;

- d) la fréquentation de l'usage peut générer des inconvénients reliés à des mouvements importants, de façon ponctuelle, de circulation automobile;
- e) l'usage ne cause aucune fumée, sauf celle produite par le système de chauffage, aucune poussière, aucune odeur, aucune chaleur, aucun gaz, aucun éclat de lumière, aucune vibration perceptible à l'extérieur du bâtiment;
- f) l'usage ne cause aucun bruit plus intense que l'intensité moyenne du bruit ambiant, mesurée aux limites du terrain;
- g) l'usage n'est pas à caractère sexuel.

2° La catégorie d'usages « Commerces associés à l'hébergement et aux lieux de réunion (c16) » comprend, à moins d'indication contraire à la grille des spécifications, les usages compris sous les codes suivants dans la mesure où ils répondent aux exigences du paragraphe 1° :

- 5831 Hôtel (incluant les hôtels-motels);
- 5832 Motel;
- 5833 Auberge et gîte touristique (incluant l'auberge de jeunesse);
- 5834 Résidence de tourisme (meublée et équipée pour repas);
- 5839 Autres activités d'hébergement;
- 7233 Salle de réunions, centre de conférence et congrès.

(R-502-133-2011, a.8)

40.7 COMMERCES ARTÉRIELS (C17)

1° La catégorie d'usages « Commerces artériels (c17) » autorise seulement les usages qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- a) l'usage se rapporte à la vente d'un bien ou d'un produit;
- b) les opérations peuvent requérir de vastes espaces pour l'entreposage intérieur ou extérieur, l'étalage extérieur, les manœuvres de véhicules, le stationnement de flottes de véhicules;
- c) la fréquentation de l'usage ou les opérations peuvent générer des inconvénients reliés à des mouvements importants de circulation automobile, de camions ou de transbordement;
- d) le transport de la marchandise vendue peut requérir l'usage de véhicules lourds;

- e) les autres impacts générés par l'usage respectent le degré d'impact autorisé dans la zone à la grille des spécifications;
- f) l'usage n'est pas à caractère sexuel.

2° La catégorie d'usages « Commerces artériels (c17) » comprend, à moins d'indication contraire à la grille des spécifications, les usages compris sous les codes suivants dans la mesure où ils répondent aux exigences du paragraphe 1° :

- 3198 Atelier d'artisan de première transformation de métaux;
- 3280 Atelier d'usinage;
- 3298 Atelier d'artisan en usinage de produits métalliques;
- 3398 Atelier d'artisan de la machinerie;
- 3715 Centre et réseau d'entreposage et de distribution du pétrole;
- 4862 Centre et réseau d'entreposage et de distribution du gaz naturel;
- 5211 Vente au détail de matériaux de construction (cour à bois);
- 5252 Vente au détail d'équipements de ferme;
- 5260 Vente au détail de maison et de chalets préfabriqués (incluant les maisons mobiles);
- 5270 Vente au détail de produits de béton et de briques;
- 5362 Vente au détail de matériaux pour l'aménagement paysager;
- 5395 Vente au détail de matériaux de récupération (démolition) (sont inclus les écocentres (récupérateurs institutionnalisés) et les ressourceries);
- 5961 Vente au détail de foin, de grain et de mouture;
- 5969 Vente au détail d'autres articles de ferme;
- 5981 Vente au détail de combustibles incluant le bois de chauffage (tout combustible sauf la vente de mazout et du gaz sous pression);
- 5982 Vente au détail du mazout;
- 5992 Vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales.

(R-502-133-2011, a.8)

40.8 COMMERCES DE FABRICATION ARTISANALE (C18)

1° La catégorie d'usages « Commerces de fabrication artisanale (c18) » autorise seulement les usages qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- a) la confection et la réalisation des biens se font de façon artisanale;
- b) les opérations s'effectuent à l'intérieur d'un bâtiment à l'exception d'un usage accessoire ou temporaire généralement autorisé à l'extérieur par le règlement;

- c) l'usage requiert peu d'espace pour l'entreposage intérieur ou extérieur et doit se faire dans un bâtiment accessoire au bâtiment principal;
- d) la fréquentation de l'usage ou les opérations génèrent peu d'inconvénients reliés à des mouvements de circulation automobile, de camion ou de transbordement ;
- e) les autres impacts générés par l'usage respectent le degré d'impact autorisé dans la zone à la grille des spécifications;
- f) l'usage n'est pas à caractère sexuel.

2° La catégorie d'usages « Commerces de fabrication artisanale (c18) » comprend, à moins d'indication contraire à la grille des spécifications, les usages compris sous les codes suivants dans la mesure où ils répondent aux exigences du premier alinéa :

- 2078 Atelier d'artisan de produits du terroir (incluant aliments et boissons);
- 2698 Atelier d'artisan de couture et d'habillement;
- 2798 Atelier d'artisan de bois;
- 2898 Atelier d'artisan du papier;
- 2998 Atelier d'artisan de meubles et accessoires d'ameublement;
- 3048 Atelier d'artisan d'imprimerie et d'édition;
- 3698 Atelier d'artisan de produits minéraux non métalliques;
- 5948 Atelier d'artiste (lieu où l'artiste réalise et vend ses œuvres);
- 9831 Atelier d'artisan de fabrication d'enseignes.

(R-502-133-2011, a.8)

SECTION 4 : CLASSIFICATION DES USAGES DU GROUPE INDUSTRIEL (I)

41. CATÉGORIES D'USAGES DU GROUPE INDUSTRIEL (I)

Le groupe « Industriel (i) » réunit 3 catégories d'usages apparentés par leur nature, l'occupation du terrain, l'édification et l'occupation du bâtiment et le degré d'impact sur le voisinage.

42. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (I1)

1° La catégorie d'usages « Recherche et développement (i1) » autorise seulement les usages qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- a) L'usage a trait aux processus de découverte issue de la recherche et de la conception de produits ou de procédés; il englobe également les mises au point destinées à s'assurer de la validité et de la fiabilité de ces produits ou procédés grâce à des tests techniques et à des études de faisabilité économique;
- b) Toutes les opérations s'effectuent à l'intérieur d'un bâtiment à l'exception d'un usage accessoire ou temporaire expressément autorisé à l'extérieur par le règlement et à l'exception d'un usage s'exerçant à l'extérieur par nature;
- c) Les activités peuvent impliquer des installations pour la garde d'animaux ou pour l'hébergement temporaire de personnes dans le but d'effectuer des tests reliés aux activités de recherche et développement menées par l'usage;
- d) Les activités de fabrication se limitent à la mise au point de prototypes ou à la production de quantités limitées de substances ou de produits destinés à leur mise à l'essai;
- e) Dans le cas des centres de recherche et développement de haute technologie, les activités s'exercent dans des immeubles assimilables à des immeubles à bureaux et, lorsque ces activités portent sur des produits, elles impliquent des produits ne requérant pas de moyens d'entreposage ou de manutention importants;
- f) Dans le cas des centres de recherche et développement lourds, les activités peuvent nécessiter des installations similaires à des installations industrielles, telles des surfaces d'entreposage importantes pour les intrants et les extrants, des bâtiments de grande hauteur ou des activités d'usinage;
- g) Dans le cas des centres de recherche et développement de haute technologie :
 - L'usage ne cause aucune fumée, sauf celle produite par le système de chauffage, aucune poussière, aucune odeur, aucune chaleur, aucun gaz, aucun éclat de lumière, aucune vibration perceptible à l'extérieur du bâtiment;
 - L'usage ne cause aucun bruit plus intense que l'intensité moyenne du bruit ambiant, mesurée aux limites du terrain;
- h) Dans le cas des centres de recherche et développement lourds et des centres d'essai, les impacts générés par l'usage respectent le degré d'impact autorisé dans la zone à la grille des spécifications.

2° La catégorie d'usages « Recherche et développement (i1) » comprend, à moins d'indication contraire à la grille des spécifications, les sous-catégories d'usages suivantes, dans la mesure où les usages répondent aux exigences du paragraphe 1° :

a) Les centres de recherche et développement de haute technologie (i1a), comprenant seulement les usages compris sous les codes suivants :

- 3050 Éditeur de logiciels ou progiciels;
- 6365 Centre de recherche en science physique et chimique (incluant, notamment, les sciences optiques, l'électronique et la bionique);
- 6366 Centre de recherche en science de la vie;
- 6367 Centre de recherche en mathématique et informatique;
- 6368 Centre de recherche d'activités émergentes (sont incluses les technologies langagières et la photonique);
- 6369 Autres centres de recherche et développement de haute technologie;
- 9852 Centre de recherche en communication et en télécommunication.

b) Les centres de recherche et développement lourds et les centres d'essai (i1b), comprenant seulement les usages suivants :

- 4923 Centre d'essais pour le transport (incluant, notamment, un centre d'essais de collision et un centre ou une piste d'essais routiers);
- 6361 Centre de recherche en environnement et ressources naturelles (terre, air, eau);
- 6362 Centre de recherche en transport (incluant, notamment, un centre de recherche sur les véhicules et un centre de recherche en produits de l'avionique ou de l'aérospatial);
- 6363 Centre de recherche en énergie et matériaux;
- 6391 Service de recherche, de développement et d'essais (incluant, notamment, un centre de recherche en produits de l'avionique ou de l'aérospatiale, etc.);
- 9851 Centre d'essai de choc thermique ou mécanique.

43. FABRICATION INDUSTRIELLE (I2)

1° La catégorie d'usages « Fabrication industrielle (i2) » autorise seulement les usages qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- a) Les activités de l'usage portent sur la fabrication, pouvant comprendre aussi la conception et la mise au point, de biens et de produits finis ou semi-finis à partir de la transformation de matières premières, du mélange d'ingrédients ou de l'assemblage de produits semi-finis;
- b) L'usage peut générer des mouvements importants de circulation lourde;
- c) Les impacts générés par l'usage respectent le degré d'impact autorisé dans la zone à la grille des spécifications.

2° La catégorie d'usages « Fabrication industrielle (i2) » comprend, à moins d'indication contraire à la grille des spécifications, la sous-catégorie d'usages suivante, dans la mesure où les usages répondent aux exigences du paragraphe 1° :

- a) Les industries à impact faible, modéré ou élevé (i2a) comprenant seulement les usages compris sous les codes suivants :
 - 20 Industrie d'aliments et de boissons (*sauf l'usage « 2078 - Atelier d'artisan de produits du terroir (incluant aliments et boissons) »*);
 - 21 Industrie du tabac;
 - 22 Industrie de produits en caoutchouc et en plastique;
 - 23 Industrie du cuir et de produits connexes;
 - 24 Industrie textile;
 - 26 Industrie de l'habillement (*sauf l'usage « 2698 - Atelier d'artisans de couture et de l'habillement »*);
 - 27 Industrie du bois (*sauf l'usage « 2798 - Atelier d'artisan du bois »*);
 - 28 Industrie du meuble et d'articles d'ameublement (*sauf l'usage « 2898 - Atelier d'artisan de meubles et accessoires d'ameublement »*);
 - 29 Industrie du papier et de produits en papier (*sauf l'usage « 2998 - Atelier d'artisan du papier »*);
 - 30 Imprimerie, édition et industries connexes (*sauf les usages « 3048 - Atelier d'artisan d'imprimerie et d'édition » et « 3050 - Éditeur de logiciels-progiciels »*);
 - 31 Industrie de première transformation de métaux (*sauf l'usage « 3198 - Atelier d'artisan de première transformation de métaux. »*);
 - 32 Industrie de produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport) (*sauf les usages « 3280 - Atelier d'usinage » et « 3298 - Atelier d'artisan en usinage de produits métalliques »*);
 - 33 Industrie de la machinerie (*sauf l'usage « 3398 - Atelier d'artisan de la machinerie »*);
 - 34 Industrie du matériel de transport;

- 35 Industrie de produits électriques et électroniques;
- 36 Industrie de produits minéraux non métalliques (*sauf les usages compris sous les codes « 365 - Industrie du béton préparé » et « 3698 - Atelier d'artisan de produits minéraux non métalliques »*);
- 39 Autres industries manufacturières.

44. EXPLOITATION DES MATIÈRES PREMIÈRES (I3)

1° La catégorie d'usages « Exploitation des matières premières (i3) » autorise seulement les usages qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- a) L'usage a trait à l'extraction, la manutention ou le traitement primaire de matières premières;
- b) L'usage peut générer des mouvements importants de circulation lourde;
- c) L'usage peut causer de la fumée, de la poussière, une odeur, de la chaleur, un gaz, un éclat de lumière, une vibration, un bruit ou autre nuisance perceptible au-delà des limites du terrain sur lequel s'exerce l'usage.

2° La catégorie d'usages « Exploitation des matières premières (i3) » comprend, à moins d'indication contraire à la grille des spécifications, la sous-catégorie d'usages suivante, dans la mesure où les usages répondent aux exigences du paragraphe 1° :

- a) L'extraction et le traitement primaire des matières premières (i3a), comprenant seulement les usages compris sous les codes suivants :

- 365 Industrie du béton préparé;
- 3711 Industrie de produits pétroliers raffinés (sauf les huiles de graissage et les graisses lubrifiantes);
- 3712 Industrie d'huiles de graissage et de graisses lubrifiantes;
- 3714 Raffinerie de pétrole;
- 3719 Autres services du pétrole;
- 3790 Autres industries de produits du pétrole et du charbon;
- 38 Industrie chimique;
- 831 Production forestière commerciale;
- 833 Production de tourbe et de gazon;
- 8390 Autres activités forestières et services connexes;
- 85 Exploitation minière et services connexes;
- 89 Exploitation et extraction d'autres richesses naturelles.

SECTION 5 : CLASSIFICATION DES USAGES DU GROUPE COMMUNAUTAIRE (P)

45. CATÉGORIES D'USAGES DU GROUPE COMMUNAUTAIRE (P)

Le groupe « Communautaire (p) » réunit 3 catégories d'usages apparentés par la nature des clientèles visées, leur caractère communautaire et leur large accessibilité par la population. La propriété ou la gestion de ces usages peut relever du secteur public ou du secteur privé.

46. RÉCRÉATION (P1)

1° La catégorie d'usages « Récréation (p1) » autorise seulement les usages qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- a) L'usage est principalement exercé dans un espace extérieur ou en relation directe avec un vaste espace extérieur;
- b) Les aménagements, infrastructures ou équipements sont destinés à être utilisés par le public en général, principalement dans un but de détente, de relaxation ou d'activité physique;
- c) L'implantation de ces usages est, généralement, pensée pour desservir la population et ce, à diverses échelles pouvant aller du voisinage jusqu'à l'ensemble de la municipalité ou de la région;
- d) L'implantation ou la gestion de ces usages relève habituellement de l'autorité publique.

2° La catégorie d'usages « Récréation (p1) » comprend, à moins d'indication contraire à la grille des spécifications, les sous-catégories d'usages suivantes, dans la mesure où les usages répondent aux exigences du paragraphe 1° :

- a) Les aménagements extérieurs destinés à la détente, aux loisirs et aux sports (p1a), comprenant seulement les usages compris sous les codes suivants :

- 742 Terrain de jeu et piste athlétique (*sauf les usages « 7424 - Centre récréatif en général » et « 7425 - Gymnase et formation athlétique »*);
- 7431 Plage;
- 76 Parc;
- 921 Service forestier non commercial.

47. INSTITUTIONS (P2)

- 1° La catégorie d'usages « Institutions (p2) » autorise seulement les usages qui répondent aux caractéristiques suivantes :
- a) L'usage concerne la gestion des affaires publiques ou contribue au bien-être et au développement physique, intellectuel ou spirituel de la population;
 - b) Lorsque l'usage relève du secteur privé, les services rendus s'apparentent, par leur nature, à ceux rendus par le secteur public.
- 2° La catégorie d'usages « Institutions (p2) » comprend, à moins d'indication contraire à la grille des spécifications, les sous-catégories d'usages suivantes, dans la mesure où les usages répondent aux exigences du paragraphe 1° :
- a) Les établissements à caractère religieux (p2a), comprenant seulement les usages compris sous les codes suivants :
 - 155 Maison d'institutions religieuses;
 - 6242 Cimetière;
 - 6243 Mausolée;
 - 6911 Église, synagogue, mosquée et temple;
 - 6919 Autres activités religieuses.
 - b) Les établissements d'enseignement (p2b), comprenant seulement les usages compris sous les codes suivants :
 - 153 Résidence et maison d'étudiants;
 - 681 École maternelle, enseignement primaire et secondaire;
 - 682 Université, école polyvalente, cégep;
 - c) Les établissements de santé et de services sociaux (p2c), comprenant seulement les usages compris sous les codes suivants :
 - 1541 Maison pour personnes retraitées non autonomes;
 - 1542 Orphelinat;
 - 6513 Service d'hôpital (sont inclus les hôpitaux psychiatriques);
 - 6516 Sanatorium, maison de convalescence et maison de repos;
 - 653 Service social (*sauf l'usage « 6534 - Centre d'entraide et de ressources communautaires »*);

6542 Maison pour personnes en difficulté (les personnes séjournent dans ces établissements pour une période limitée).

- d) Les établissements culturels et sportifs ou reliés aux affaires publiques et aux services communautaires (p2d), comprenant seulement les usages compris sous les codes suivants :

6534 Centre d'entraide et de ressources communautaires (incluant les ressources d'hébergement, de meuble et d'alimentation);

6713 Administration publique municipale et régionale;

692 Service de bien-être et de charité;

6996 Bureau d'information pour tourisme;

6997 Centre communautaire ou de quartier (incluant centre diocésain);

711 Activité culturelle;

719 Autres expositions d'objets culturels;

7221 Stade;

7222 Centre sportif multidisciplinaire (couvert);

7229 Autres installations pour les sports;

7424 Centre récréatif en général (comprend des activités récréatives diversifiées pour tous les groupes d'âges et toutes sortes d'intérêts. Le centre récréatif peut comprendre, sans y être limités : un gymnase, des salles de jeu, de réunion, d'art, d'artisanat, etc.);

7451 Aréna et activités connexes (patinage sur glace).

48. SERVICES (P3)

1° La catégorie d'usages « Services (p3) » autorise seulement les usages qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- a) L'usage a trait à la fourniture d'un service public, la gestion d'infrastructures ou d'équipements publics, la sécurité de la population ou la protection civile;
- b) Lorsque l'usage relève du secteur privé, les services rendus s'apparentent, par leur nature, à ceux rendus par le secteur public.

2° La catégorie d'usages « Services (p3) » comprend, à moins d'indication contraire à la grille des spécifications, les sous-catégories d'usages suivantes, dans la mesure où les usages répondent aux exigences du paragraphe 1° :

- a) La sécurité et la défense (p3a), comprenant seulement les usages compris sous les codes suivants :

- 672 Fonction préventive et activités connexes;
- 674 Établissement de détention et institution correctionnelle;
- 675 Base et réserve militaire.

- b) La production des services publics et les activités connexes (p3b), comprenant seulement les usages suivants :

- 3716 Station de contrôle de la pression du pétrole;
- 471 Communication, centre et réseau téléphonique (*sauf l'usage « 4711 – Central téléphonique »*);
- 4732 Station et tour de transmission pour la radio;
- 4742 Station et tour de transmission pour la télévision;
- 48 Service public (*sauf l'usage « 4862 - Centre et réseau d'entreposage et de distribution du gaz naturel »*);
- 9841 Garage et atelier municipaux.

- c) Les grands équipements de transports de personnes et de marchandises (p3c), comprenant seulement les usages compris sous les codes suivants :

- 41 Chemin de fer et métro;
- 43 Transport par avion;
- 44 Transport maritime.

SECTION 6 : CLASSIFICATION DES USAGES DU GROUPE RÉCRÉATIF (R)

49. CATÉGORIES D'USAGES DU GROUPE RÉCRÉATIF (R)

Le groupe « Récréatif (r) » comprend 2 catégories d'usages apparentés par leur caractère récréatif, la consommation d'espace et leur propension à générer des impacts liés à la circulation, au bruit et à la présence d'attroupements.

50. RÉCRÉATION EXTENSIVE (R1)

1° La catégorie d'usages « Récréation extensive (r1) » autorise seulement les usages qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- a) L'usage a trait à des activités de récréation, de plein air ou de divertissement qui requièrent des aménagements sur de grandes superficies, des infrastructures ou équipements lourds ou dont la pratique exige la présence de vastes espaces extérieurs spécialement consacrés ou aménagés;

b) L'usage s'exerce généralement à l'extérieur d'un bâtiment.

2° La catégorie d'usages « Récréation extensive (r1) » comprend, à moins d'indication contraire à la grille des spécifications, les sous-catégories d'usages suivantes, dans la mesure où les usages répondent aux exigences du paragraphe 1° :

a) Les activités reliées au nautisme (r1a), comprenant seulement les usages suivants :

6356 Service de location d'embarcations nautiques;

744 Activités nautiques.

b) Les activités récréatives consommatrices d'espace (r1b), comprenant seulement les usages compris sous les codes suivants :

191 Habitation pour la chasse, la pêche et la forêt;

712 Exposition d'objets ou d'animaux;

7213 Ciné-parc (*R-502-133-2011, a.9*)

7224 Piste de luge, de bobsleigh et de saut à ski;

731 Parc d'exposition et parc d'amusement;

7393 Terrain de golf pour exercice seulement;

7411 Terrain de golf (sans chalet et autres aménagements sportifs);

7412 Terrain de golf (avec chalet et autres aménagements sportifs);

7416 Équitation (centre équestre);

7418 Toboggan (glissade d'eau);

7419 Autres activités sportives;

749 Autres activités récréatives;

75 Centre touristique et camp de groupes (*sauf l'usage « 7512 - Centre de santé (incluant saunas, spas et bains thérapeutiques ou turcs) »*).

51. SPORTS EXTRÊMES ET MOTORISÉS (R2)

1° La catégorie d'usages « Sports extrêmes et motorisés (r2) » autorise seulement les usages qui répondent aux caractéristiques suivantes :

a) L'usage a trait à des activités de récréation, de plein air ou de divertissement qui requièrent des aménagements sur de grandes superficies, des infrastructures ou équipements lourds ou dont la pratique exige la présence de vastes espaces extérieurs spécialement consacrés ou aménagés;

b) L'usage s'exerce généralement à l'extérieur d'un bâtiment;

- c) Les activités génèrent habituellement des impacts sonores;
 - d) L'exercice des activités présente habituellement des risques particuliers pour les usagers ou requiert des aménagements particuliers pour limiter ou éviter les dangers pour le voisinage.
- 2° La catégorie d'usages « Sports extrêmes et motorisés (r2) » comprend, à moins d'indication contraire à la grille des spécifications, les sous-catégories d'usages suivantes, dans la mesure où les usages répondent aux exigences du paragraphe 1° :
- a) Les activités sur circuit (r2a), comprenant seulement les usages compris sous les codes suivants :
 - 7223 Piste de course (comprend les pistes pour une ou plusieurs sortes de courses (automobiles, motocyclettes, etc.);
 - 7225 Hippodrome;
 - 7394 Piste de karting.
 - b) Les sports extrêmes hors circuit (r2b), comprenant seulement les usages compris sous les codes suivants :
 - 748 Activités de sports extrêmes;
 - 9871 Champ de tir à la carabine;
 - 9872 Centre de tir à l'arc, à l'arbalète.

SECTION 7 : CLASSIFICATION DES USAGES DU GROUPE AGRICOLE (A)

52. CATÉGORIES D'USAGES DU GROUPE AGRICOLE (A)

Le groupe « Agricole (a) » comprend 2 catégories d'usages apparentés en raison de la nature des pratiques agricoles et du degré de compatibilité avec les usages non agricoles.

53. AGRICULTURE SANS ÉLEVAGE (A1)

- 1° La catégorie d'usages « Agriculture sans élevage (a1) » autorise seulement les usages qui répondent aux caractéristiques suivantes :
- a) L'usage principal est une activité agricole au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1)* sauf le cas d'un usage non agricole expressément mentionné au paragraphe 2° du présent article;

- b) Il n'y a aucune garde ou élevage d'animaux, sauf la garde d'animaux de compagnie à des fins personnelles, la garde ou l'élevage d'animaux lorsque ces usages sont expressément mentionnés au paragraphe 2° du présent article.

2° La catégorie d'usages « Agriculture sans élevage (a1) » comprend, à moins d'indication contraire à la grille des spécifications, les sous-catégories d'usages suivantes, dans la mesure où les usages répondent aux exigences du paragraphe 1° :

- a) La culture des végétaux (a1a), comprenant seulement les usages suivants :

- 812 Ferme (céréales);
- 813 Ferme (sauf la récolte de céréales, de fruits et de légumes);
- 814 Ferme (fruits et légumes);
- 818 Ferme en général;
- 8191 Terrain de pâture et de pacage (non intégré à une ferme ou à un ranch appartenant en général au domaine public);
- 8192 Serre, spécialité de la floriculture (semence de fleurs);
- 8194 Ferme (produits de l'érable) (acériculture);
- 8199 Autres activités agricoles et connexes;
- 8293 Production d'arbres de Noël;
- 832 Production forestière commerciale;
- 9882 Sylviculture.

- b) La production de miel et de poisson (a1b), comprenant seulement les usages suivants :

- 8193 Rucher (apiculture);
- 842 Élevage du poisson.

54. AGRICULTURE AVEC ÉLEVAGE (A2)

1° La catégorie d'usages « Agriculture avec élevage (a2) » autorise seulement les usages qui répondent aux caractéristiques suivantes :

- a) L'usage principal est une activité agricole au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1)*;
- b) Les activités ont comme but premier la garde et l'élevage d'animaux.

2° La catégorie d'usages « Agriculture avec élevage (a2) » comprend, à moins d'indication contraire à la grille des spécifications, les sous-catégories d'usages suivantes, dans la mesure où les usages répondent aux exigences du paragraphe 1° :

a) Les élevages non répulsifs (a2a), comprenant seulement les usages suivants :

- 815 Ferme (produits laitiers);
- 816 Ferme et ranch (animaux pour des activités autres que laitières) (*sauf l'usage « 8162 - Ferme et ranch (élevage de porcs) »*).

b) Les élevages répulsifs (a2b), comprenant seulement les usages suivants :

- 8162 Ferme et ranch (élevage de porcs);
- 8170 Ferme (élevage de la volaille);
- 8195 Ferme (élevage de visons);
- 8196 Ferme (élevage d'animaux à fourrure, sauf le vison);
- 8197 Ferme (élevage de chiens);
- 8225 Service de garde d'animaux de ferme;
- 8227 École de dressage d'animaux de ferme;
- 8228 Service de toilettage d'animaux de ferme;
- 8229 Autres services d'élevage d'animaux de ferme;
- 9881 Ferme (élevage de lapins).

SECTION 8 : GROUPE DES USAGES NON CLASSÉS AILLEURS (NCA)

55. USAGES NON CLASSÉS AILLEURS (NCA)

Le groupe des usages non classés ailleurs (nca) comprend la catégorie d'usages des usages non classés ailleurs (nca) qui comprend tous les usages qui ne peuvent être rattachés à l'un des groupes d'usages définis aux sections 2 à 7 du présent chapitre.

À moins d'une disposition contraire expresse, un usage qui est expressément mentionné dans l'une des catégories ou des sous-catégories d'usages qui font parties des groupes d'usages définis aux sections 2 à 7 du présent chapitre mais dont les caractéristiques particulières ne répondent pas aux caractéristiques prescrites pour les usages de la sous-catégorie en cause, est réputé faire partie du groupe et de la catégorie des usages non classés ailleurs (nca).

SECTION 9 : USAGES AUTORISÉS OU PROHIBÉS

56. USAGES AUTORISÉS OU PROHIBÉS PAR ZONE

Sous réserve des articles 57, 57.1 et 58, la grille des spécifications détermine les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés dans chaque zone. *(R-502-105-2010, a. 1)*

57. USAGES AUTORISÉS DANS TOUTES LES ZONES

Malgré toute disposition contraire du règlement, les usages suivants sont autorisés dans toutes les zones :

- 1° Station de contrôle de la pression du pétrole (3716).
- 2° Sous-station électrique (4815).
- 3° Station de contrôle de la pression de l'eau (4834).
- 4° Station de contrôle de la pression des eaux usées (4843).
- 5° Station de contrôle de la pression du gaz naturel (4863).
- 6° Terrain d'amusement (7421).
- 7° Terrain de jeu (7422).
- 8° Terrain de sport (7423).
- 9° Autres terrains de jeu et pistes athlétiques (7429).
- 10° Parc pour la récréation en général (7611).
- 11° Belvédère, halte et relais routier ou station d'interprétation (7612).
- 12° Parc à caractère récréatif et ornemental (7620).
- 13° Jardin communautaire (7631).
- 14° Autres parcs (7639).

57.1 USAGES AUTORISÉS DANS TOUTES LES ZONES SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS APPLICABLES EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS EN VIGUEUR

Malgré toute disposition contraire du règlement, les usages suivants sont autorisés dans toutes les zones sous réserve de celles applicables en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels en vigueur :

- 1° Tour de relais (micro-ondes) (4712).
- 2° Télécommunication sans fil (4715).
- 3° Télécommunication par satellite (4716).
- 4° Autres centres et réseaux téléphoniques (4719).
- 5° Station et tour de transmission pour la radio (4732).
- 6° Station et tour de transmission pour la télévision (4742).
- 7° 6541 - Service de garderie.

(R-502-105-2010, a. 2, R-502-143-2011, a. 1)

58. USAGES PROHIBÉS DANS TOUTES LES ZONES

Malgré toute disposition contraire du règlement, les usages suivants sont prohibés dans toutes les zones :

- 1° En application des pouvoirs prévus aux paragraphes 15° et 17° de l'article 413 de la *Loi sur les cités et les villes (L.R.Q., c. C-19)*, les industries nuisibles ou insalubres, soit :
 - a) chandellerie utilisant le suif ou autre dérivé animal;
 - b) entrepôt de peaux crues;
 - c) fabrique de colle;
 - d) fabrique de coton bituminé;
 - e) fabrique de créosote et de produits créosotés;
 - f) fabrique de prélat, de goudron et de produits goudronnés à l'exception de la production d'asphalte;
 - g) savonnerie;
 - h) tannerie;
 - i) usine d'équarrissage et autres usines où l'on traite les matières animales, à l'exception d'un abattoir ou d'une usine de transformation de la viande, de la volaille ou du poisson;
 - j) usine où l'on traite le caoutchouc;
 - k) usine pour faire brûler ou bouillir les os;
 - l) usine pour faire fondre le suif.

- 2° En application du pouvoir prévu au paragraphe 21° de l'article 460 de la *Loi sur les cités et les villes (L.R.Q., c. C-19)* :
 - a) un cimetière d'autos, une cour de ferrailles de véhicules et tout autre endroit pour la mise au rebut des automobiles.

ANNEXE B
CODIFICATION DES USAGES PRINCIPAUX
(R-502-133-2011, a. 43)

CLASSE D'USAGES : 15 - HABITATION EN COMMUN		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
153 Résidence et maison d'étudiants.	1531	Local d'étudiants(es) infirmiers(ères).	p2b
	1532	Maison d'étudiants (collège et université).	p2b
	1539	Autres résidences d'étudiants.	p2b
154 Maison de retraite et orphelinat.	1541	Maison pour personnes retraitées non autonomes.	p2c
	1542	Orphelinat.	p2c
155 Maison d'institutions religieuses.	1551	Couvent.	p2a
	1552	Monastère.	p2a
	1553	Presbytère.	p2a
	1559	Autres maisons d'institutions religieuses.	p2a

CLASSE D'USAGES : 19 – AUTRES IMMEUBLES RESIDENTIELS NON CODES AILLEURS		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
191 Habitation pour la chasse, la pêche et la forêt.	1911	Pourvoirie avec droits exclusifs. (<i>bail qui leur confère l'exclusivité de l'utilisation de la faune sur un territoire donné. Ainsi, seuls les clients peuvent y pratiquer la ou les activités pour lesquelles des droits exclusifs leur ont été concédés.</i>)	r1b
	1912	Pourvoirie sans droits exclusifs. (<i>toute personne peut chasser, pêcher ou piéger sans l'autorisation du pourvoyeur.</i>)	r1b
	1913	Camp de chasse et pêche.	r1b

CLASSE D'USAGES : 20 – INDUSTRIE D'ALIMENTS ET DE BOISSONS		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
201 Industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande.	2011	Industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande (sauf volaille).	i2a
	2012	Industrie de l'abattage et du conditionnement de la volaille.	i2a
	2013	Industrie d'équarrissage.	i2a
	2019	Industrie de boyaux naturels pour saucisses.	i2a
202 Industrie de la transformation du poisson.	2020	Industrie de la transformation du poisson.	i2a
203 Industrie de la préparation des fruits et légumes.	2031	Conserverie de fruits et de légumes.	i2a
	2032	Industrie de fruits et de légumes congelés.	i2a
	2039	Autres industries de produits alimentaires à base de fruits et de légumes.	i2a
204 Industrie de produits laitiers.	2041	Industrie de beurre.	i2a
	2043	Industrie du lait de consommation.	i2a
	2044	Industrie de concentré de lait.	i2a
	2045	Industrie du fromage.	i2a
	2046	Fabrication de crème glacée et de desserts congelés.	i2a
	2047	Fabrication artisanale du beurre, du fromage et autres produits laitiers.	i2a
	2049	Autres industries de produits laitiers et succédanés.	i2a

CLASSE D'USAGES : 20 – INDUSTRIE D'ALIMENTS ET DE BOISSONS			SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
205 Industrie de la farine et de céréales de tables préparées.	2051	Meunerie.	i2a
	2052	Industrie de mélanges à base de farine de table préparée.	i2a
	2053	Industrie de céréales de petit déjeuner.	i2a
206 Industrie d'aliments pour animaux.	2061	Industrie d'aliments pour chats et chiens.	i2a
	2062	Industrie d'aliments pour autres animaux.	i2a
207 Industrie de produits de boulangerie et de pâtisserie.	2071	Industrie de biscuits et de craquelins.	i2a
	2072	Industrie du pain et des autres produits de boulangerie-pâtisserie.	i2a
	2078	Atelier d'artisan de produits du terroir (incluant aliments et boissons).	c18
208 Autres industries de produits alimentaires.	2081	Industrie de confiseries chocolatées.	i2a
	2082	Industrie du sucre de canne et de betterave.	i2a
	2083	Moulin à huile végétale.	i2a
	2084	Industrie de pâtes alimentaires.	i2a
	2085	Malterie.	i2a
	2086	Rizerie.	i2a
	2087	Industrie du thé et du café.	i2a
	2088	Industrie de croustilles, de bretzels et de maïs soufflé.	i2a
	2089	Autres industries de produits alimentaires.	i2a
209 Industrie de boissons.	2091	Industrie de boissons gazeuses.	i2a
	2092	Industrie d'alcools destinés à la consommation.	i2a
	2093	Industrie de la bière.	i2a
	2094	Industrie du vin et du cidre.	i2a
	2095	Industrie de l'eau naturelle.	i2a
	2096	Industrie de la glace.	i2a
	2099	Autres industries de boissons.	i2a

CLASSE D'USAGES : 21 – INDUSTRIE DU TABAC			SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
211 Industrie de tabac en feuilles.	2110	Industrie du tabac en feuilles.	i2a
212 Industrie de produits du tabac.	2120	Industrie de produits du tabac.	i2a

CLASSE D'USAGES : 22 – INDUSTRIE DE PRODUITS EN CAOUTCHOUC ET EN PLASTIQUE			SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
221 Industrie de produits en caoutchouc.	2213	Industrie de pneus et de chambres à air.	i2a
	2215	Industrie de boyaux et de courroies en caoutchouc.	i2a
	2219	Autres industries de produits en caoutchouc.	i2a
222 Industrie de produits en plastique, en mousse et soufflée.	2220	Industrie de produits en plastique, en mousse et soufflée.	i2a
223 Industrie de la tuyauterie, de la pellicules et de feuilles en plastique.	2231	Industrie de tuyaux et de raccords de tuyauterie en plastique.	i2a
	2235	Industrie de pellicules et de feuilles en plastique.	i2a

CLASSE D'USAGES : 22 – INDUSTRIE DE PRODUITS EN CAOUTCHOUC ET EN PLASTIQUE			SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
224 Industrie de produits en plastique stratifié, sous pression ou renforcé.	2240	Industrie de produits en plastique stratifié, sous pression ou renforcé.	i2a
225 Industrie de produits d'architecture en plastique.	2250	Industrie de produits d'architecture en plastique.	i2a
226 Industrie de contenants en plastique (sauf en mousse).	2260	Industrie de contenants en plastique (sauf en mousse).	i2a
229 Autres industries de produits en plastique.	2291	Industrie de sacs en plastique.	i2a
	2292	Industrie d'appareils sanitaires en plastique.	i2a
	2299	Autres industries de produits en plastique.	i2a

CLASSE D'USAGES : 23 – INDUSTRIE DU CUIR ET DE PRODUITS CONNEXES			SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
231 Tannerie.	2310	Tannerie.	i2a
232 Industrie de la chaussure.	2320	Industrie de la chaussure.	i2a
234 Industrie de valises, bourses et sacs à main et menus articles en cuir.	2341	Industrie de valises, bourses et sacs à main.	i2a
	2342	Industrie d'accessoires pour bottes et chaussures.	i2a
239 Autres industrie du cuir et de produits connexes.	2390	Autres industries du cuir et de produits connexes.	i2a

CLASSE D'USAGES : 24 – INDUSTRIE TEXTILE			SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
241 Industrie de filés et de tissus tissés (coton).	2410	Industrie de filés et de tissus tissés (coton).	i2a
242 Industrie de filés et de tissus tissés (laine).	2420	Industrie de filés et de tissus (laine).	i2a
243 Industrie de fibres, de filés et de tissus tissés (fibres synthétiques et filés de filament).	2431	Industrie de fibres synthétiques et de filés de filaments.	i2a
	2432	Industrie du tissage de fibres synthétiques.	i2a
	2439	Autres industries de fibres, de filés et de tissus tissés (fibres synthétiques et filés de filament).	i2a
244 Industrie de la corde et de la ficelle.	2440	Industrie de la corde et de la ficelle.	i2a
245 Industrie du feutre et du traitement de fibres naturelles.	2451	Industrie du traitement de fibres.	i2a
	2452	Industrie du feutre pressé et aéré.	i2a

CLASSE D'USAGES : 24 – INDUSTRIE TEXTILE		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
246 Industrie de tapis, carpettes et moquettes.	2460 Industrie de tapis, carpettes et moquettes.		i2a
247 Industrie d'articles en grosse toile.	2471 Industrie de sacs et de poches en matière textile.		i2a
	2472 Industrie d'articles en grosse toile (sauf industrie de sacs et de poches en matière textile).		i2a
249 Autres industries de produits textiles.	2491 Industrie du fil.		i2a
	2492 Industrie de tissus étroits.		i2a
	2493 Industrie de broderie, de plissage et d'ourlets.		i2a
	2494 Industrie de la teinture et du finissage de produits en textile.		i2a
	2495 Industrie d'articles de maison en textile.		i2a
	2496 Industrie d'articles d'hygiène en textile.		i2a
	2497 Industrie de tissus pour armature de pneus.		i2a
	2498 Industrie de tissus tricotés.		i2a
	2499 Autres industries de produits textiles.		i2a

CLASSE D'USAGES : 26 – INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
261 Industrie de vêtement pour hommes.	2612 Industrie de la confection à forfait de vêtements pour hommes.		i2a
	2613 Industrie de manteaux pour hommes.		i2a
	2614 Industrie de complets et de vestons pour hommes.		i2a
	2615 Industrie de pantalons pour hommes.		i2a
	2616 Industrie de vêtements de nuit et de sous-vêtements pour hommes.		i2a
	2617 Industrie de chemises pour hommes.		i2a
	2619 Autres industries de vêtements pour hommes.		i2a
262 Industrie de vêtements pour femmes.	2622 Industrie de la confection à forfait de vêtements pour femmes.		i2a
	2623 Industrie de manteaux et de vestes pour femmes.		i2a
	2624 Industrie de vêtements de sport pour femmes.		i2a
	2625 Industrie de robes pour femmes.		i2a
	2626 Industrie de blouses et de chemisiers pour femmes.		i2a
	2627 Industrie de sous-vêtements de nuit pour femmes.		i2a
	2629 Autres industries de vêtements pour femmes.		i2a
263 Industrie de vêtements pour enfants.	2631 Industrie de la confection de vêtements pour enfants.		i2a
	2632 Industrie de sous-vêtements et de vêtements de nuit pour enfants.		i2a
	2633 Industrie de la confection à forfait pour enfants.		i2a
	2639 Autres industries de vêtements pour enfants.		i2a
264 Industrie d'articles en fourrure.	2640 Industrie d'articles en fourrure.		i2a
265 Industrie de sous-vêtements, de bas et de chaussettes.	2651 Industrie de sous-vêtements.		i2a
	2652 Industrie de bas et de chaussettes.		i2a

CLASSE D'USAGES : 26 – INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
269 Autres industries de l'habillement.	2691 Industrie de gants.	i2a
	2692 Industrie de chapeaux (sauf en fourrure).	i2a
	2693 Industrie de chandails.	i2a
	2694 Industrie de vêtements professionnels.	i2a
	2698 Atelier d'artisan de couture et d'habillement.	c18
	2699 Autres industries de l'habillement et d'accessoires.	i2a

CLASSE D'USAGES : 27 – INDUSTRIE DU BOIS		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
271 Industrie du bois de sciage et du bardeau.	2711 Industrie du bardeau.	i2a
	2713 Industrie de produits de scieries et d'ateliers de rabotage.	i2a
272 Industrie de placages et de contre-plaqués.	2721 Industrie de placages en bois.	i2a
	2722 Industrie de contre-plaqués en bois.	i2a
273 Industrie de portes de châssis et d'autres bois travaillés.	2731 Industrie de portes et de fenêtres en bois.	i2a
	2732 Industrie de parquets en bois dur.	i2a
	2733 Industrie de la préfabrication de maisons mobiles et autres bâtiments mobiles.	i2a
	2734 Industrie de la préfabrication de maisons.	i2a
	2735 Industrie de bâtiments préfabriqués à charpente de bois.	i2a
	2736 Industrie d'armoire, de placards de cuisine et de coiffeuses de salle de bains en bois.	i2a
	2737 Industrie d'éléments de charpente en bois.	i2a
2739 Autres industries du bois travaillé.	i2a	
274 Industrie de boîtes et de plaquettes en bois.	2740 Industrie de boites et de palettes en bois.	i2a
275 Industrie du cercueil.	2750 Industrie du cercueil.	i2a
279 Autres industries de bois.	2791 Industrie de la préservation du bois.	i2a
	2792 Industrie du bois tourné et façonné.	i2a
	2793 Industrie de panneaux de particules et de fibres.	i2a
	2794 Industrie de panneaux de copeaux (agglomérés).	i2a
	2798 Atelier d'artisan du bois.	c18
	2799 Autres industries du bois.	i2a

CLASSE D'USAGES : 28 – INDUSTRIE DU MEUBLE ET D'ARTICLES D'AMEUBLEMENT		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
281 Industrie du meuble résidentiel.	2811 Industrie du meuble rembourré résidentiel. (rembourrage-service de réparation-voir 6423).		i2a
	2812 Industrie du meuble de maison en bois.		i2a
	2819 Autres industries du meuble résidentiel.		i2a
282 Industrie du meuble de bureau.	2821 Industrie du meuble de bureau, en métal.		i2a
	2822 Industrie du meuble de bureau, en bois.		i2a
	2829 Autres industries du meuble de bureau.		i2a
289 Autres industries du meuble et d'articles d'ameublement.	2891 Industrie de sommiers et de matelas.		i2a
	2892 Industrie du meuble et d'articles d'ameublement pour hôtels, restaurants et institutions.		i2a
	2893 Industrie du meuble de jardin.		i2a
	2894 Industrie de rayonnages et d'armoires de sûreté.		i2a
	2895 Industrie du cadre.		i2a
	2898 Atelier d'artisan de meubles et accessoires d'ameublement.		c18
2899 Autres industries du meuble et d'articles d'ameublement.		i2a	

CLASSE D'USAGES : 29 – INDUSTRIE DU PAPIER ET DE PRODUITS DU PAPIER		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
291 Industrie de pâte, de papiers et de produits connexes.	2911 Industrie de pâte mécanique.		i2a
	2912 Industrie de pâte chimique.		i2a
	2913 Industrie du papier journal.		i2a
	2914 Industrie du carton.		i2a
	2915 Industrie de panneaux et du papier de construction.		i2a
	2919 Autres industries du papier.		i2a
292 Industrie du papier asphalté pour couvertures.	2920 Industrie du papier asphalté pour couvertures.		i2a
293 Industrie de boîtes en carton et de sacs en papier.	2931 Industrie de boîtes pliantes et rigides.		i2a
	2932 Industrie de boîtes en carton ondulé.		i2a
	2933 Industrie de sacs en papier.		i2a
299 Autres industries de produits en papier transformé.	2991 Industrie de papiers couchés ou traités.		i2a
	2992 Industrie de produits de papeterie.		i2a
	2993 Industrie de produits en papier jetable.		i2a
	2998 Atelier d'artisan du papier.		c18
	2999 Autres industries de produits en papier transformé.		i2a

CLASSE D'USAGES : 30 – IMPRIMERIE, EDITION ET INDUSTRIES CONNEXES		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
301 Industrie de l'impression commerciale.	3011 Industrie de l'impression de formulaires commerciaux.		i2a
	3012 Industrie de l'impression de journaux.		i2a
	3013 Industrie de l'impression de périodiques ou de revues.		i2a
	3014 Industrie de l'impression de livres.		i2a
	3015 Industrie de l'impression de répertoires.		i2a
	3019 Autres industries d'impression commerciale.		i2a

CLASSE D'USAGES : 30 – IMPRIMERIE, EDITION ET INDUSTRIES CONNEXES		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
302 Industrie du clichage, de la composition et de la reliure.	3020 Industrie du clichage, de la composition et de la reliure.		i2a
303 Industrie de l'édition.	3031 Industrie de l'édition du livre. 3032 Industrie de l'édition de journaux. 3033 Industrie de l'édition de périodiques ou de revues. 3034 Industries de l'édition de répertoires. 3039 Autres industries de l'édition.		i2a i2a i2a i2a i2a
304 Industrie de l'impression et de l'édition (combinées).	3041 Industrie de journaux (impression et édition combinées). 3048 Atelier d'artisan d'imprimerie et d'édition. 3049 Autres industries de l'impression et de l'édition (combinées).		i2a c18 i2a
305 Industrie du logiciel ou progiciel.	3050 Éditeur de logiciels ou progiciels.		i1a

CLASSE D'USAGES : 31 – INDUSTRIE DE PREMIERE TRANSFORMATION DE METAUX		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
311 Industrie sidérurgique.	3111 Industrie de ferro-alliages (aciérie). 3112 Fonderie d'acier. 3113 Industrie de formes en acier laminé à froid. 3114 Industrie d'étirage de fils d'acier. 3119 Autres industries sidérurgiques.		i2a i2a i2a i2a i2a
312 Industrie de tubes et de tuyaux d'acier.	3120 Industrie de tubes et de tuyaux d'acier.		i2a
314 Fonderie de fer.	3140 Fonderie de fer.		i2a
315 Industrie de la fonte et de l'affinage de métaux non ferreux.	3151 Industrie de la production d'aluminium de première fusion. 3159 Autres industries de la fonte et de l'affinage de métaux non ferreux.		i2a i2a
316 Industrie de laminage, du moulage et de l'extrusion de l'aluminium.	3161 Industrie du laminage de l'aluminium. 3162 Industrie du moulage et de l'extrusion de l'aluminium.		i2a i2a
317 Industrie du laminage, du moulage et de l'extrusion du cuivre et de ses alliages.	3170 Industrie du laminage, du moulage et de l'extrusion du cuivre et de ses alliages.		i2a
318 Industrie de métaux non ferreux.	3181 Fonderie de métaux non ferreux, moulage sous pression. 3182 Fonderie de métaux non ferreux, sauf moulage sous pression.		i2a i2a
319 Autres industries du laminage, du moulage et de l'extrusion de métaux non ferreux.	3198 Atelier d'artisan de première transformation de métaux. 3199 Autres industries du laminage, du moulage et de l'extrusion de métaux non ferreux.		c17 i2a

CLASSE D'USAGES : 32 – INDUSTRIE DE PRODUITS METALLIQUES (SAUF LES INDUSTRIES DE LA MACHINERIE ET DU MATERIEL DE TRANSPORT)			SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
321 Industrie de chaudières et de plaques métalliques.	3210	Industrie de chaudières et de plaques métalliques.	i2a
322 Industrie de produits de construction en métal.	3221	Industrie de bâtiments préfabriqués en métal (sauf transportables).	i2a
	3222	Industrie de barre d'armature.	i2a
	3229	Autres industries de la fabrication d'éléments de charpentes métalliques.	i2a
323 Industrie de produits métalliques d'ornement et d'architecture.	3231	Industrie de portes et de fenêtres en métal.	i2a
	3232	Industrie de bâtiments préfabriqués en métal, transportables.	i2a
	3239	Autres industries de produits métalliques d'ornement et d'architecture.	i2a
324 Industrie de l'emboutissage, du matriçage et du revêtement métallique.	3241	Industrie du revêtement métallique, sur commande.	i2a
	3243	Industrie de la tôlerie pour ventilation.	i2a
	3244	Industrie de récipients et de boîtes en métal.	i2a
	3245	Industrie de réservoirs en métal (épais).	i2a
	3246	Industrie de canettes en métal.	i2a
	3249	Autres industries de l'emboutissage, du matriçage et du revêtement métallique.	i2a
325 Industrie du fil métallique et de ses dérivés.	3251	Industrie de ressorts de rembourrage et de ressorts à boudin.	i2a
	3252	Industrie de fils et de câbles métalliques.	i2a
	3253	Industrie d'attaches d'usage industriel.	i2a
	3259	Autres industries de produits en fil métallique.	i2a
326 Industrie d'articles de quincaillerie, d'outillage et de coutellerie.	3261	Industrie de la quincaillerie de base.	i2a
	3262	Industrie de matrices, de moules et d'outils tranchants et à profiler, en métal.	i2a
	3263	Industrie de l'outillage à main.	i2a
	3264	Industrie de produits tournés, de vis, d'écrous et de boulons.	i2a
	3269	Autres industries de la coutellerie ou d'autres articles de quincaillerie ou d'outillage.	i2a
327 Industrie du matériel de chauffage.	3270	Industrie du matériel de chauffage.	i2a
328 Industrie d'usinage.	3280	Atelier d'usinage.	c17
329 Autres industries de produits en métal.	3291	Industrie de garnitures et de raccords de plomberie en métal.	i2a
	3292	Industrie de soupapes en métal.	i2a
	3293	Industrie du roulement à billes et à rouleaux.	i2a
	3294	Industrie du forgeage.	i2a
	3295	Industrie de l'estampage.	i2a
	3298	Atelier d'artisan en usinage de produits métalliques (ex. : ferblantier).	c17
	3299	Autres industries de produits traités à chaud en métal.	i2a

CLASSE D'USAGES : 33 – INDUSTRIE DE LA MACHINERIE (SAUF ELECTRIQUE)		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
331 Industrie d'instruments aratoires.	3310 Industrie d'instruments aratoires.		i2a
333 Industrie du matériel commercial de réfrigération, de climatisation et de ventilation.	3330 Industrie du matériel commercial de réfrigération, de climatisation et de ventilation.		i2a
334 Industrie de la machinerie pour l'industrie du caoutchouc et du plastique.	3340 Industrie de machineries pour l'industrie du caoutchouc et du plastique.		i2a
335 Industrie de la machinerie pour le commerce et les industries de services.	3350 Industrie de machineries pour le commerce et les industries de services.		i2a
339 Autres industries de la machinerie et de l'équipement.	3391 Industrie de compresseurs, de pompes et de ventilateurs.		i2a
	3392 Industrie de l'équipement de manutention.		i2a
	3393 Industrie de la machinerie pour récolter, couper et façonner le bois.		i2a
	3394 Industrie de turbines et du matériel de transmission d'énergie mécanique.		i2a
	3395 Industrie de la machinerie pour l'industrie de pâtes et de papiers.		i2a
	3396 Industrie de la machinerie et du matériel de construction et d'entretien.		i2a
	3397 Industrie de machineries pour l'extraction minière et l'exploitation pétrolière et gazière.		i2a
	3398 Atelier d'artisan de la machinerie.		c17
3399 Autres industries de la machinerie et de l'équipement industriel.		i2a	

CLASSE D'USAGES : 34 – INDUSTRIE DU MATERIEL DE TRANSPORT		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
341 Industrie d'aéronefs et de pièces d'aéronefs.	3411 Industrie des appareils d'aéronefs (incluant avions et hélicoptères).		i2a
	3412 Industrie des pièces et accessoires d'aéronefs (incluant avions et hélicoptères).		i2a
343 Industrie de véhicules automobiles.	3430 Industrie de véhicules automobiles.		i2a
344 Industrie de carrosseries de camions, d'autobus et de remorques.	3441 Industrie de carrosseries de camions et d'autobus.		i2a
	3442 Industrie de remorques d'usage non commercial.		i2a
	3443 Industrie de semi-remorques et de remorques d'usage commercial.		i2a
	3444 Industrie des roulottes de tourisme et campeuses (sont exclus les maisons mobiles, voir le code 2733).		i2a

CLASSE D'USAGES : 34 – INDUSTRIE DU MATERIEL DE TRANSPORT		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
345 Industrie de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles.	3451 Industrie de moteurs et de pièces de moteurs de véhicules automobiles.	i2a
	3452 Industrie de pièces pour systèmes de direction et de suspension de véhicules automobiles.	i2a
	3453 Industrie de roues et de freins pour véhicules automobiles.	i2a
	3454 Industrie de pièces et d'accessoires en plastique pour véhicules automobiles.	i2a
	3455 Industrie d'accessoires en matière textile pour véhicules automobiles.	i2a
	3456 Industrie de carrosseries de véhicules automobiles.	i2a
	3457 Industrie de matériel électrique et électronique pour véhicules automobiles.	i2a
	3458 Industrie de pièces de transmission et de groupe motopropulseur pour véhicules automobiles.	i2a
	3459 Autres industries de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles.	i2a
346 Industrie du matériel ferroviaire roulant.	3460 Industrie du matériel ferroviaire roulant.	i2a
347 Industrie de la construction et de la réparation de navires.	3470 Industrie de la construction et de la réparation de navires.	i2a
348 Industrie de la construction et de la réparation d'embarcations.	3480 Industrie de la construction et de la réparation d'embarcations.	i2a
349 Autres industries du matériel de transport.	3490 Autres industries du matériel de transport.	i2a

CLASSE D'USAGES : 35 – INDUSTRIE DE PRODUITS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
351 Industrie de petits appareils électroménagers.	3510 Industrie de petits appareils électroménagers.	i2a
352 Industrie de gros appareils.	3520 Industrie de gros appareils.	i2a
353 Industrie de gros appareils.	3531 Industrie d'appareils d'éclairage (sauf ampoules et tubes).	i2a
	3532 Industrie de lampes électriques (ampoules et tubes).	i2a
	3539 Autres industries d'appareils d'éclairage.	i2a
354 Industrie du matériel électronique ménager.	3541 Industrie du matériel électronique ménager.	i2a
	3542 Industrie du matériel audio et vidéo.	i2a

CLASSE D'USAGES : 35 – INDUSTRIE DE PRODUITS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
355 Industrie du matériel électronique professionnel.	3551 Industrie d'équipements de télécommunication.	i2a
	3552 Industrie de pièces et de composants électroniques.	i2a
	3553 Industrie du matériel téléphonique.	i2a
	3559 Autres industries du matériel électronique et de communication.	i2a
356 Industrie du matériel électrique d'usage industriel.	3561 Industrie de transformateurs électriques.	i2a
	3562 Industrie du matériel électrique de communication et de protection.	i2a
	3569 Autres industries du matériel électrique d'usage industriel.	i2a
357 Industrie de machines pour bureaux, magasins, commerces et usage personnel.	3571 Industrie d'ordinateurs et de leurs unités périphériques.	i2a
	3579 Autres industries de machines pour bureaux, magasins, commerces et usage personnel.	i2a
358 Industrie de fils et de câbles électriques.	3580 Industrie de fils et de câbles électriques.	i2a
359 Autres industries de produits électriques.	3591 Industrie d'accumulateurs.	i2a
	3592 Industrie de dispositifs non porteurs de courant.	i2a
	3593 Industrie de moteurs et de générateurs électriques.	i2a
	3594 Industrie de batteries et de piles.	i2a
	3599 Autres industries de produits électriques.	i2a

CLASSE D'USAGES : 36 – INDUSTRIE DE PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
361 Industrie de produits en argile.	3611 Industrie de produits en argile.	i2a
	3612 Industrie de la poterie, d'articles en céramique et d'appareils sanitaires.	i2a
362 Industrie du ciment.	3620 Industrie du ciment.	i2a
363 Industrie de produits en pierre.	3630 Industrie de produits en pierre.	i2a
364 Industrie de produits en béton.	3641 Industrie de tuyaux en béton.	i2a
	3642 Industrie de produits de construction en béton.	i2a
	3649 Autres industries de produits en béton.	i2a
365 Industrie du béton préparé.	3650 Industrie du béton préparé.	i3a
366 Industrie du verre et d'articles en verre.	3661 Industrie de contenants en verre.	i2a
	3662 Industrie de produits en verre (sauf les contenants en verre).	i2a
367 Industrie d'abrasif.	3670 Industrie d'abrasifs.	i2a
368 Industrie de la chaux.	3680 Industrie de la chaux.	i2a

CLASSE D'USAGES : 36 – INDUSTRIE DE PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
369 Autres industries de produits minéraux non métalliques.	3691 Industrie de produits réfractaires.	i2a
	3692 Industrie de produits en amiante.	i2a
	3693 Industrie de produits en gypse.	i2a
	3694 Industrie de matériaux isolants de minéraux non métalliques.	i2a
	3698 Atelier d'artisan de produits minéraux non métalliques.	c18
	3699 Autres industries de produits minéraux non métalliques.	i2a

CLASSE D'USAGES : 37 – INDUSTRIE DE PRODUITS DU PETROLE ET DU CHARBON		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
371 Industrie de produits raffinés du pétrole.	3711 Industrie de produits pétroliers raffinés (sauf les huiles de graissage et les graisses lubrifiantes).	i3a
	3712 Industrie d'huiles de graissage et de graisses lubrifiantes.	i3a
	3714 Raffinerie de pétrole.	i3a
	3715 Centre et réseau d'entreposage et de distribution du pétrole.	c17
	3716 Station de contrôle de la pression du pétrole.	p3b
	3719 Autres services du pétrole.	i3a
379 Autres industries de produits du pétrole et du charbon.	3790 Autres industries de produits du pétrole et du charbon.	i3a

CLASSE D'USAGES : 38 – INDUSTRIE CHIMIQUE		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
382 Industrie de produits chimiques d'usage agricole.	3821 Industrie d'engrais chimiques et d'engrais composés.	i3a
	3829 Autres industries de produits chimiques d'usage agricole.	i3a
383 Industrie du plastique et de résines synthétiques.	3831 Industrie de résines synthétiques et de caoutchouc synthétique.	i3a
	3832 Industrie de fibres et de filaments artificiels et synthétiques.	i3a
384 Industrie de produits pharmaceutiques et de médicaments.	3840 Industrie de produits pharmaceutiques et de médicaments.	i3a
385 Industrie de peinture et de vernis.	3850 Industrie de peinture et de vernis.	i3a
386 Industrie du savon et de composés pour le nettoyage.	3860 Industrie du savon et de composés pour le nettoyage.	i3a
387 Industrie de produits de toilette.	3870 Industrie de produits de toilette.	i3a
388 Industrie de produits chimiques d'usage industriel.	3881 Industrie de pigments et de colorants secs.	i3a
	3882 Industrie de produits chimiques inorganiques d'usage industriel.	i3a
	3883 Industrie de produits chimiques organiques d'usage industriel.	i3a

CLASSE D'USAGES : 38 – INDUSTRIE CHIMIQUE		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
389 Autres industries de produits chimiques.	3891 Industrie d'encre d'imprimerie.	i3a
	3892 Industrie d'adhésifs.	i3a
	3893 Industrie d'explosifs et de munitions.	i3a
	3894 Industrie de produits pétrochimiques.	i3a
	3895 Industrie de fabrication du gaz industriel.	i3a
	3899 Autres industries de produits chimiques.	i3a

CLASSE D'USAGES : 39 – AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
391 Industrie du matériel scientifique et professionnel.	3911 Industrie d'instruments d'indication, d'enregistrement et de commande.	i2a
	3912 Industrie d'horloges et de montres.	i2a
	3913 Industrie d'appareils orthopédiques et chirurgicaux.	i2a
	3914 Industrie d'articles ophtalmiques.	i2a
	3915 Atelier de mécanicien-dentiste.	i2a
	3919 Autres industries du matériel scientifique et professionnel.	i2a
392 Industrie de la bijouterie et de l'orfèvrerie.	3921 Industrie de la bijouterie et de l'orfèvrerie (sauf l'affinage secondaire de métaux précieux).	i2a
	3922 Industrie de l'affinage secondaire de métaux précieux.	i2a
393 Industrie d'articles de sport et de jouets.	3931 Industrie d'articles de sport et d'athlétisme.	i2a
	3932 Industrie de jouets et de jeux.	i2a
	3933 Industrie de la bicyclette.	i2a
	3934 Industrie du trophée.	i2a
394 Industrie de stores vénitiens.	3940 Industrie de stores vénitiens.	i2a
397 Industrie d'enseignes, d'étalages et de tableaux d'affichage.	3971 Industrie d'enseignes au néon (excluant les enseignes en bois).	i2a
	3972 Industrie d'enseignes en bois (excluant les enseignes au néon).	i2a
	3973 Industrie de tableaux d'affichage et de panneaux réclames.	i2a
	3974 Industrie d'étalages.	i2a
399 Autres industries de produits manufacturés.	3991 Industrie de balais, de brosses et de vadrouilles.	i2a
	3992 Industrie de boutons, de boucles et d'attaches pour vêtements.	i2a
	3993 Industrie de carreaux, de dalles et de linoléums.	i2a
	3994 Industrie de la fabrication de supports d'enregistrement de la reproduction du son et des instruments de musique.	i2a
	3997 Industrie d'articles de bureau et de fournitures pour artistes (sauf les articles en papier).	i2a
	3998 Industrie d'apprêtage et de teinture de fourrure.	i2a
	3999 Autres industries de produits manufacturés.	i2a

CLASSE D'USAGES : 41 – CHEMIN DE FER ET METRO		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
411 Transport par chemin de fer (infrastructure).	4112 Aiguillage et cour de triage de chemins de fer.	p3c
	4113 Gare de chemins de fer.	p3c
	4114 Quai d'embarquement et de débarquement des marchandises (voie ferrée).	p3c
	4116 Entretien et équipements de chemins de fer.	p3c
	4118 Centre de transfert intermodal camions-trains.	p3c
	4119 Autres activités reliées au transport par chemin de fer.	p3c

(R-502-51-2007, a. 3.1*)

CLASSE D'USAGES : 42 – TRANSPORT PAR VEHICULE MOTEUR		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
421 Transport par autobus.	4211 Gare d'autobus pour passagers.	c4g
	4214 Garage d'autobus et équipement d'entretien.	c4g
	4219 Autres activités reliées au transport par autobus.	c4g
422 Transport de matériel par camion (infrastructure).	4221 Entrepôt pour le transport par camion.	c4g
	4222 Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion.	c4g
	4228 Relais pour camions. (R-502-51-2007, a.3.2*)	c4g
	4229 Autres activités reliées au transport de matériaux par camion.	c4g
429 Autres transports par véhicule automobile.	4291 Transport par taxi.	c1
	4292 Service d'ambulance.	c1
	4293 Service de limousine.	c1
	4299 Autres transports par véhicule automobile.	c4g

CLASSE D'USAGES : 43 – TRANSPORT PAR AVION (INFRASTRUCTURE)		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
431 Aéroport.	4311 Aéroport et aérodrome.	p3c
	4312 Aérogare.	p3c
	4313 Entrepôt de l'aéroport.	p3c
	4314 Aérogare pour passagers et marchandises.	p3c
	4315 Hangar à avion.	p3c
	4316 Réparations et entretiens des avions.	p3c
	4319 Autres aéroports.	p3c
	4391 Hélicoptère (<i>l'héliport est identifié seulement lorsqu'il constitue une activité distincte des aéroports (431)</i>).	p3c
439 Autres transports aériens (infrastructure).	4392 Hydroport.	p3c
	4399 Autres transports par avion (infrastructure).	p3c

CLASSE D'USAGES : 44 – TRANSPORT MARITIME (INFRASTRUCTURE).		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
441 Installation portuaire.	4411 Terminus maritime (passagers) incluant les gares de traversiers.	p3c
	4412 Gare maritime (marchandise).	p3c
	4413 Installation portuaire en général.	p3c
	4414 Terminus maritime (pêche commerciale).	p3c
	4415 Écluse.	p3c
449 Autres transports maritimes (infrastructure).	4419 Autres installations portuaires (sauf celles codifiées à 744).	p3c
	4490 Autres infrastructures de transport maritime.	p3c

CLASSE D'USAGES : 46 – TERRAIN ET GARAGE DE STATIONNEMENT POUR AUTOMOBILES		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
461 Garage de stationnement pour automobiles (infrastructure).	4611 Garage de stationnement pour automobiles (infrastructure).	c4g
	4612 Garage de stationnement pour véhicules lourds (infrastructure).	c4b
462 Terrain de stationnement pour automobiles et assiette d'autoroute.	4621 Terrain de stationnement pour automobiles.	c4g
	4623 Terrain de stationnement pour véhicules lourds.	c4b

CLASSE D'USAGES : 47 – COMMUNICATION, CENTRE ET RESEAUX		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
471 Communication, centre et réseau téléphonique.	4711 Central téléphonique.	c1
	4712 Tour de relais (micro-ondes).	p3b
	4715 Télécommunication sans fil.	p3b
	4716 Télécommunication par satellite.	p3b
	4719 Autres centres et réseaux téléphoniques.	p3b
472 Communication, centre et réseau télégraphique.	4721 Centre de messages télégraphiques.	c1
	4722 Centre de réception et de transmission télégraphiques (seulement).	c1
	4729 Autres centres et réseaux télégraphiques.	c1
473 Communication, diffusion radiophonique.	4731 Studio de radiodiffusion (accueil d'un public).	c1
	4732 Station et tour de transmission pour la radio.	p3b
	4733 Studio de radiodiffusion (sans public).	c1
	4739 Autres centres et réseaux radiophoniques.	c1
474 Communication, centre et réseau de télévision.	4741 Studio de télévision (accueil d'un public).	c1
	4742 Station et tour de transmission pour la télévision.	p3b
	4743 Studio de télévision (sans public).	c1
	4749 Autres centres, réseaux de télévision et câblodistributeurs.	c1

CLASSE D'USAGES : 47 – COMMUNICATION, CENTRE ET RESEAUX		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
475 Centre et réseau de radiodiffusion et de télévision (système combiné).	4751 Studio de télévision et de radiodiffusion (système combiné et accueil d'un public).	c1
	4752 Studio d'enregistrement de matériel visuel.	c1
	4753 Studio de télévision et de radiodiffusion (système combiné et sans public).	c1
	4759 Autres centres et réseaux de télévision et de radiodiffusion (système combiné).	c1
476 Studio d'enregistrement du son (disque cassette).	4760 Studio d'enregistrement du son (disque, cassette).	c1
477 Production cinématographique.	4771 Studio de production cinématographique (ne comprend pas le laboratoire de production des films).	c4a
	4772 Studio de production cinématographique (avec laboratoire de production des films).	c4a
479 Autres centres et réseaux de communication.	4790 Autres centres et réseaux de communication.	c1

CLASSE D'USAGES : 48 – SERVICE PUBLIC (INFRASTRUCTURE)		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
481 Électricité (infrastructure).	4812 Centrale hydraulique.	p3b
	4813 Centrale thermique.	p3b
	4814 Centrale nucléaire.	p3b
	4815 Sous-station électrique.	p3b
	4819 Autres services électriques.	p3b
483 Aqueduc et irrigation.	4832 Usine de traitement des eaux (filtration).	p3b
	4833 Réservoir d'eau.	p3b
	4834 Station de contrôle de la pression de l'eau.	p3b
	4835 Barrage.	p3b
	4839 Autres services d'aqueduc et d'irrigation.	p3b
484 Égout (infrastructure).	4841 Usine de traitement des eaux usées (épuration).	p3b
	4842 Espace pour le séchage des boues provenant de l'usine d'épuration.	p3b
	4843 Station de contrôle de la pression des eaux usées.	p3b
	4849 Autres systèmes d'égouts.	p3b
486 Gaz (infrastructure).	4862 Centre et réseau d'entreposage et de distribution du gaz naturel.	c17
	4863 Station de contrôle de la pression du gaz naturel.	p3b
	4869 Autres services du gaz.	p3b
487 Récupération et triage de produits divers.	4871 Récupération et triage du papier.	p3b
	4872 Récupération et triage du verre.	p3b
	4873 Récupération et triage du plastique.	p3b
	4874 Récupération et triage de métaux.	p3b
	4875 Récupération et triage de matières polluantes et toxiques.	p3b
	4876 Station de compostage.	p3b
	4879 Autres activités de récupération et de triage.	p3b
488 Dépôt à neige.	4881 Dépôt à neige.	p3b

CLASSE D'USAGES : 48 – SERVICE PUBLIC (INFRASTRUCTURE)		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
489 Autres services publics (infrastructure).	4890 Autres services publics (infrastructure).	p3b	

CLASSE D'USAGES : 49 – AUTRES TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS (INFRASTRUCTURE)		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
492 Service et aménagement pour le transport.	4921 Service d'envoi de marchandises.	c4g	
	4922 Service d'emballage et de protection de marchandises.	c4g	
	4923 Centre d'essais pour le transport (incluant, notamment, un centre d'essais de collision, un centre ou une piste d'essais routiers).	i1b	
	4924 Service de billets de transport (sont inclus uniquement les bureaux de billets pour tout système de transport qui n'est pas situé dans une gare de transport).	c1	
	4926 Service de messagers.	c4g	
	4927 Service de déménagement.	c4g	
	4928 Service de remorquage.	c4g	
	4929 Autres services pour le transport.	c4g	

CLASSE D'USAGES : 50 – CENTRE COMMERCIAL ET IMMEUBLE COMMERCIAL		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
502 Entreposage pour usage commercial.	5020 Entreposage de tout genre.	c4g	
503 Entreprise de télé-magasinage et de vente par correspondance.	5030 Entreprise de télé-magasinage et de vente par correspondance.	c1	

CLASSE D'USAGES : 51 – VENTE EN GROS		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
511 Vente en gros d'automobiles, de pièces et d'accessoires.	5111 Vente en gros d'automobiles et autres véhicules automobiles neufs ou d'occasion (sont inclus les véhicules récréatifs).	c4d	
	5112 Vente en gros de pièces et d'accessoires neufs pour véhicules automobiles.	c4d	
	5113 Vente en gros de pièces et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles.	c4d	
	5114 Vente en gros de pneus et de chambres à air.	c4d	
	5115 Vente en gros de véhicules autres que les véhicules automobiles (sont inclus les embarcations, les voiliers, les aéronefs, etc.).	c4d	

CLASSE D'USAGES : 51 – VENTE EN GROS		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
512 Vente en gros de médicaments, de produits chimiques et de produits connexes.	5121 Vente en gros de médicaments et de produits médicamenteux.	c4d
	5122 Vente en gros de peinture et de vernis.	c4d
	5123 Vente en gros de produits de beauté.	c4d
	5129 Vente en gros d'autres médicaments, de produits chimiques et de produits connexes.	c4d
513 Vente en gros de vêtement et de tissus.	5131 Vente en gros de tissus et de textiles.	c4d
	5132 Vente en gros de vêtements, de lingerie, de bas et d'accessoires.	c4d
	5133 Vente en gros de chaussures.	c4d
	5134 Vente en gros vêtements de fourrure.	c4d
514 Vente en gros, épicerie et produits connexes.	5141 Vente en gros pour l'épicerie en général.	c4d
	5142 Vente en gros de produits laitiers.	c4d
	5143 Vente en gros de volailles et de produits provenant de la volaille (est inclus la vente d'œufs).	c4d
	5144 Vente en gros de confiseries.	c4d
	5145 Vente en gros de produits de boulangerie et de pâtisserie.	c4d
	5146 Vente en gros de poissons et de fruits de mer.	c4d
	5147 Vente en gros de viandes et de produits de la viande.	c4d
	5148 Vente en gros de fruits et de légumes frais.	c4d
	5149 Vente en gros d'autres produits reliés à l'épicerie.	c4d
515 Vente en gros de produits de la ferme (produits bruts).	5151 Vente en gros de grain.	c4c
	5152 Vente en gros de peaux et de fourrures.	c4c
	5153 Vente en gros du tabac (brut).	c4c
	5154 Vente en gros de la laine et du mohair.	c4c
	5155 Vente en gros d'animaux de ferme (incluant les encans).	c4c
	5157 Vente en gros de produits chimiques pour l'agriculture.	c4c
	5159 Vente en gros d'autres produits de la ferme.	c4c
516 Vente en gros de matériel électrique et électronique.	5161 Vente en gros d'appareils et d'équipements électriques, de fils et de matériaux de construction.	c4d
	5162 Vente en gros d'appareils électriques, de téléviseurs et de radios.	c4d
	5163 Vente en gros de pièces et d'équipements électroniques.	c4d
	5164 Vente en gros de caisses enregistreuses.	c4d
	5165 Vente en gros d'équipements et de logiciels informatiques (incluant jeux et accessoires).	c4d
	5169 Vente en gros d'autres appareils ou matériels électriques et électroniques.	c4d
517 Vente en gros de quincaillerie, d'équipements de plomberie et de chauffage, incluant les pièces.	5171 Vente en gros de quincaillerie.	c4d
	5172 Vente en gros d'appareils et d'équipements de plomberie et de chauffage.	c4d
	5173 Vente en gros d'équipements et de pièces pour la réfrigération, la ventilation, la climatisation et le chauffage (système combiné).	c4d

CLASSE D'USAGES : 51 – VENTE EN GROS		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
518 Vente en gros d'équipements et de pièces de machinerie.	5181 Vente en gros d'équipements et de pièces de machinerie commerciale ou industrielle.		c4d
	5182 Vente en gros de machineries et d'instruments agricoles neufs ou d'occasion.		c4c
	5183 Vente en gros d'équipements professionnels et de pièces.		c4d
	5184 Vente en gros d'équipements et de pièces pour les entreprises de services.		c4d
	5185 Vente en gros d'équipements et de pièces pour le transport (sauf véhicules automobiles).		c4d
	5186 Vente en gros d'ameublements et de matériels de bureau.		c4d
	5187 Vente en gros de matériels scolaires.		c4d
	5188 Vente en gros de jouets et d'articles de passe-temps.		c4d
	5189 Vente en gros d'autres pièces d'équipement ou de machinerie.		c4d
519 Autres activités, vente en gros.	5191 Vente en gros de métaux et de minéraux.		c4d
	5192 Vente en gros de combustibles (incluant le bois de chauffage).		c4d
	5193 Vente en gros de produits du tabac.		c4d
	5194 Vente en gros de boissons non alcoolisées.		c4d
	5195 Vente en gros de la bière, du vin et des boissons alcooliques.		c4d
	5196 Vente en gros de papiers et de produits du papier.		c4d
	5197 Vente en gros de meubles et d'articles d'ameublement de maison.		c4d
	5198 Vente en gros de bois et de matériaux de construction.		c4d
	5199 Autres activités de vente en gros.		c4d

CLASSE D'USAGES : 52 – VENTE AU DETAIL DE PRODUITS DE CONSTRUCTION, QUINCAILLERIE ET EQUIPEMENT DE FERME		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
521 Vente au détail de matériaux de construction et de bois.	5211 Vente au détail de matériaux de construction (cour à bois).		c17
	5212 Vente au détail de matériaux de construction.		c12a
522 Vente au détail d'équipements de plomberie, de chauffage, de ventilation, de climatisation et de foyer.	5220 Vente au détail d'équipements de plomberie, de chauffage, de ventilation, de climatisation et de foyer.		c12a
523 Vente au détail de peinture, de verre et de papier tenture.	5230 Vente au détail de peinture, de verre et papier tenture.		c12a
524 Vente au détail de matériel électrique et d'éclairage.	5241 Vente au détail de matériel électrique.		c12a
	5242 Vente au détail d'appareils et d'accessoires d'éclairage.		c12a

CLASSE D'USAGES : 52 – VENTE AU DETAIL DE PRODUITS DE CONSTRUCTION, QUINCAILLERIE ET EQUIPEMENT DE FERME		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)		
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES			
525	Vente au détail de quincaillerie et d'équipements de ferme.	5251	Vente au détail de quincaillerie.	c12a
		5252	Vente au détail d'équipements de ferme.	c17
		5253	Vente au détail de serrures, de clés et d'accessoires.	c12a
526	Vente au détail de maisons et de chalets préfabriqués.	5260	Vente au détail de maisons et de chalets préfabriqués (incluant les maisons mobiles).	c17
527	Vente au détail de produits de béton.	5270	Vente au détail de produits de béton et de briques.	c17

CLASSE D'USAGES : 53 – VENTE AU DETAIL DE MARCHANDISES EN GENERAL		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)		
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES			
531	Vente au détail, magasin à rayons.	5312	Vente au détail, fournitures pour la maison et l'auto.	c12a
533	Vente au détail, variété de marchandises à prix d'escompte et marchandises d'occasion.	5332	Vente au détail de marchandises d'occasion et marché aux puces.	c12a
		5333	Vente aux enchères ou encan d'œuvres d'art et de marchandises diverses.	c12a
534	Vente au détail, machine distributrice.	5340	Vente au détail par machine distributrice.	c11
536	Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin.	5361	Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin.	c12a
		5362	Vente en détail de matériaux pour l'aménagement paysager.	c17
537	Vente au détail de piscines et leurs accessoires.	5370	Vente au détail de piscines, de spas et leurs accessoires.	c12b
539	Vente au détail d'autres marchandises en général.	5391	Vente au détail de marchandises en général (sauf le marché aux puces qui est inclus dans le code 5332).	c12a
		5393	Vente au détail d'ameublements et d'accessoires de bureau.	c12a
		5394	Vente au détail ou location d'articles, d'accessoires de scène et de costumes.	c12a
		5395	Vente au détail de matériaux de récupération (démolition) (sont inclus les écocentres (récupérateurs institutionnalisés) et les ressourceries).	c17
		5396	Vente au détail de systèmes d'alarmes.	c12a
		5397	Vente au détail d'appareils téléphoniques.	c12a
	5399	Autres ventes au détail de marchandises en général.	c12a	

CLASSE D'USAGES : 54 – VENTE AU DETAIL DE PRODUITS DE L'ALIMENTATION			SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
541 Vente au détail de produits d'épicerie (avec ou sans boucherie).	5411	Vente au détail de produits d'épicerie avec boucherie.	c11
	5412	Vente au détail de produits d'épicerie sans boucherie.	c11
	5413	Dépanneur sans vente d'essence.	c11
542 Vente au détail de la viande et poisson.	5421	Vente au détail de la viande.	c11
	5422	Vente au détail de poissons et de fruits de mer.	c11
543 Vente au détail de fruits, de légumes et marché public.	5431	Vente au détail de fruits et de légumes.	c11
	5432	Marché public.	c11
544 Vente au détail de bonbons, d'amandes et de confiseries.	5440	Vente au détail de bonbons, d'amandes et de confiseries.	c11
545 Vente au détail de produits laitiers.	5450	Vente au détail de produits laitiers (bar laitier).	c13
546 Vente au détail de produits de la boulangerie et de la pâtisserie.	5461	Vente au détail de produits de la boulangerie et de la pâtisserie non manufacturés)(produit sur place).	c11
	5462	Vente au détail de produits de la boulangerie et de la pâtisserie non manufacturés)(produit à l'extérieur).	c11
547 Vente au détail de produits naturels.	5470	Vente au détail de produits naturels et aliments de régime.	c11
549 Autres activités de vente au détail de produits de l'alimentation.	5491	Vente au détail de la volaille et des œufs.	c11
	5492	Vente au détail du café, du thé, d'épices et d'aromates.	c11
	5499	Autres activités de vente au détail de produits de l'alimentation.	c11

CLASSE D'USAGES : 55 – VENTE AU DETAIL D'AUTOMOBILES, D'EMBARCATIONS ET DE LEURS ACCESSOIRES			SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
551 Vente au détail de véhicules à moteur.	5511	Vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés.	c14
	5512	Vente au détail de véhicules automobiles usagés seulement.	c14
552 Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires.	5521	Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires.	c14
	5522	Vente au détail de pneus seulement.	c14
553 Station-service.	5531	Station-service avec réparation de véhicules automobiles.	c14
	5532	Station libre-service ou avec service sans réparation de véhicules automobiles.	c14
	5533	Station libre-service ou avec service et dépanneur sans réparation de véhicules automobiles.	c14
	5539	Autres stations-service (sont inclus les postes où l'on retrouve une station de remplissage pour le gaz).	c14

CLASSE D'USAGES : 55 – VENTE AU DETAIL D'AUTOMOBILES, D'EMBARCATIONS ET DE LEURS ACCESSOIRES			SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
559 Autres activités de vente au détail d'automobiles, d'embarcations et d'accessoires.	5591	Vente au détail d'embarcations et d'accessoires.	c14
	5593	Vente au détail de pièces de véhicules automobiles et d'accessoires usagés.	c14
	5594	Vente au détail de motocyclettes, de motoneiges et de leurs accessoires.	c14
	5595	Vente au détail de véhicules récréatifs et de roulottes de tourisme.	c14
	5596	Vente au détail de tondeuses, de souffleuses et leurs accessoires.	c12a
	5597	Vente au détail de véhicules lourds neufs et usagés.	c14
	5598	Vente au détail de pièces et accessoires de véhicules lourds.	c14

CLASSE D'USAGES : 56 – VENTE AU DETAIL DE VÊTEMENTS ET D'ACCESSOIRES			SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES			
561	Vente au détail de vêtement et d'accessoires pour hommes.	5610	Vente au détail de vêtements et d'accessoires pour hommes.	c12a
562	Vente au détail de vêtements prêt-à-porter pour femmes.	5620	Vente au détail de vêtements prêt-à-porter pour femmes.	c12a
563	Vente au détail de spécialités et d'accessoires pour femmes.	5631	Vente au détail d'accessoires pour femmes.	c12a
		5632	Vente au détail en kiosque de vêtements et d'accessoires de vêtements (sont inclus les kiosques de bas, de portemonnaie, etc.).	c12a
564	Vente au détail de lingerie d'enfants.	5640	Vente au détail de lingerie pour enfants.	c12a
565	Vente au détail de vêtements.	5651	Vente au détail de vêtements pour toute la famille.	c12a
		5652	Vente au détail de vêtements unisexes.	c12a
		5653	Vente au détail de vêtements en cuir.	c12a
566	Vente au détail de chaussures.	5660	Vente au détail de chaussure.	c12a
567	Vente au détail de complets sur mesure.	5670	Vente au détail de complets sur mesure.	c12a
568	Vente au détail de vêtements de fourrure.	5680	Vente au détail de vêtements de fourrure.	c12a
569	Autres activités de vente au détail de vêtements et d'accessoires.	5691	Vente au détail de tricots, de lainages et d'accessoires divers.	c12a
		5692	Vente au détail d'équipements et d'accessoires de couture.	c12a
		5693	Vente au détail de vêtements et d'articles usagés (sont inclus les friperies) (sauf le marché aux puces qui est inclus dans le code 5332).	c12a
		5699	Autres activités de vente au détail de vêtements, comme les accessoires.	c12a

CLASSE D'USAGES : 57 – VENTE AU DETAIL DE MEUBLES, DE MOBILIERS DE MAISONS ET D'EQUIPEMENTS			SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
571 Vente au détail de meubles, de mobiliers de maison et d'équipements.	5711	Vente au détail de meubles.	c12b
	5712	Vente au détail de revêtements de plancher et de mur (est inclus la vente au détail de bois-franc et plancher flottant, carreau de céramique, tuile et tapisserie).	c12b
	5713	Vente au détail de tentures, de rideaux et de stores.	c12a
	5714	Vente au détail de vaisselle, de verrerie et d'accessoires en métal.	c12a
	5715	Vente au détail de lingerie de maison.	c12a
	5716	Vente au détail de lits d'eau.	c12b
	5717	Vente au détail d'armoires, de coiffeuses et de meubles d'appoint.	c12b
	5719	Vente au détail d'autres équipements ménagers et d'ameublements.	c12b
572 Vente au détail d'appareils ménagers et d'aspirateur.	5721	Vente au détail d'appareils ménagers.	c12b
	5722	Vente au détail d'aspirateurs et leurs accessoires.	c12b
573 Vente au détail de radios, de téléviseurs, de systèmes de son et d'instruments de musique.	5731	Vente au détail de radios, de téléviseurs, de systèmes de son et d'appareils électroniques.	c12b
	5732	Vente au détail d'instruments de musique.	c12b
	5733	Vente au détail de disques et de cassettes (sauf pour informatique).	c12a
574 Vente au détail d'équipements et d'accessoires d'informatique.	5740	Vente au détail d'équipements et de logiciels informatiques (incluant jeux et accessoires).	c12a

CLASSE D'USAGES : 58 – HEBERGEMENT ET RESTAURATION			SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
581 Restauration avec service complet ou restreint.	5811	Restaurant avec service complet (établissement qui sert les clients aux tables et qui règlent l'addition après avoir mangé).	c13
	5813	Restaurant avec service restreint (établissement qui sert les clients qui commandent au comptoir ou par téléphone et qui payent avant de manger).	c13
	5814	Restaurant offrant des repas à libre-service (cafétéria, cantine) (établissement qui fournit des services au client qui se sert lui-même et qui paye avant de manger).	c13
	5815	Établissement avec salle de réception ou de banquet.	c13
	5819	Autres restaurants avec service complet ou restreint.	c13
	582 Établissement où l'on sert à boire et activités diverses.	5821	Établissement avec services de boissons alcoolisées.
5822		Établissement dont l'activité principale est la danse (discothèque, salle de danse avec permis d'alcool, école de danse avec permis d'alcool).	c5b
5823		Bar à spectacles.	c5b

CLASSE D'USAGES : 58 – HEBERGEMENT ET RESTAURATION		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
583 Établissement d'hébergement.	5831 Hôtel (incluant les hôtels-motels).	c16
	5832 Motel.	c16
	5833 Auberge et gîte touristique (incluant l'auberge de jeunesse).	c16
	5834 Résidence de tourisme (meublée et équipée pour repas).	c16
	5839 Autres activités d'hébergement.	c16
589 Autres activités spécialisées de restauration.	5891 Traiteurs.	c13
	5892 Comptoir (frite, burger, hot-dog ou crème glacée).	c13
	5899 Autres activités de la restauration.	c13

CLASSE D'USAGES : 59 – AUTRES ACTIVITES DE VENTES AU DETAIL		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
591 Vente au détail de médicaments, d'articles de soins personnels et d'appareils divers.	5911 Vente au détail de médicaments et d'articles divers (pharmacies).	c11
	5912 Vente au détail d'articles et de produits de beauté.	c11
	5913 Vente au détail d'instrument et de matériel médical.	c12a
592 Vente au détail de boissons alcoolisées et d'articles de fabrication.	5921 Vente au détail de boissons alcoolisées.	c11
	5924 Vente au détail de fournitures pour la fabrication de produits alcoolisées.	c12a
593 Vente au détail d'antiquités et de marchandises d'occasion.	5931 Vente au détail d'antiquités (sauf le marché aux puces qui est inclus dans le code 5332).	c12b
	5932 Vente au détail de marchandises d'occasion.	c12a
	5933 Vente au détail de produits artisanaux.	c12a
594 Vente au détail de livres, de papeterie, de tableaux et de cadres.	5941 Vente au détail de livres et journaux.	c11
	5942 Vente au détail de livres et de papeterie.	c11
	5943 Vente au détail de papeterie.	c11
	5944 Vente au détail de cartes de souhaits.	c12a
	5945 Vente au détail d'articles liturgiques.	c12a
	5946 Vente au détail de fournitures pour artistes, de cadres et de tableaux (incluant laminage et montage).	c12a
	5947 Vente au détail d'œuvres d'art.	c12b
	5948 Atelier d'artiste (lieu où l'artiste réalise et vend ses œuvres).	c18
595 Vente au détail d'articles de sport, d'accessoires de chasse et pêche, de bicyclettes et de jouets.	5951 Vente au détail d'articles de sport.	c12a
	5952 Vente au détail de bicyclettes.	c12a
	5953 Vente au détail de jouets et d'articles de jeux.	c12a
	5954 Vente au détail de trophées et d'accessoires.	c12a
	5955 Vente au détail d'équipements et d'accessoires de chasse et pêche.	c12a
596 Vente au détail d'animaux de maison et d'activités reliées à la ferme.	5961 Vente au détail de foin, de grain et de mouture.	c17
	5965 Vente au détail d'animaux de maison (animalerie).	c12b
	5969 Vente au détail d'autres articles de ferme.	c17
597 Vente au détail de bijouterie, de pièces de monnaie et de timbres (collection).	5971 Vente au détail de bijouterie.	c12b
	5975 Vente au détail de pièces de monnaie et de timbres (collection).	c12b

CLASSE D'USAGES : 59 – AUTRES ACTIVITES DE VENTES AU DETAIL		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
598 Vente au détail de combustibles.	5981 Vente au détail de combustibles incluant le bois de chauffage (tout combustible sauf la vente de mazout et du gaz sous pression).		c17
	5982 Vente au détail du mazout.		c17
599 Autres activités de la vente au détail.	5991 Vente au détail (fleuriste).		c12a
	5992 Vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales.		c17
	5993 Vente au détail de produits du tabac, de journaux, de revues et de menus articles (tabagie).		c11
	5994 Vente au détail de caméras et d'articles de photographie (sauf les services photographiques qui sont inclus dans le code 622).		c12b
	5995 Vente au détail de cadeaux, de souvenirs et de menus objets.		c12a
	5996 Vente au détail d'appareils d'optique.		c12b
	5997 Vente au détail d'appareils orthopédiques et articles spécialisés de santé.		c12b
	5998 Vente au détail de bagages et d'articles en cuir.		c12b
5999 Autres activités de vente au détail.		c12b	

CLASSE D'USAGES : 61 – FINANCE, ASSURANCE ET SERVICES IMMOBILIERS		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
611 Banque et activité bancaire.	6111 Service bancaire (dépôts et prêts, incluant les banques à charte).		c1
	6112 Service spécialisé relié à l'activité bancaire.		c1
612 Service de crédit (sauf les banques).	6121 Association, union ou coopérative d'épargne et de prêt (incluant les caisses populaires locales).		c1
	6122 Service de crédit agricole, commercial et individuel.		c1
	6123 Service de prêts sur gages.		c5a
	6129 Autres services de crédit.		c1
613 Maison de courtiers et de négociants en valeurs mobilières et marchandes; bourse et activités connexes.	6131 Maison de courtiers et de négociants en valeurs mobilières et émissions d'obligations.		c1
	6132 Maison de courtiers et de négociants de marchandises.		c1
	6133 Bourse de titres et de marchandises.		c1
	6139 Autres services connexes aux valeurs mobilières et aux marchandises.		c1
614 Assurance, agent, courtier d'assurance et service.	6141 Agence et courtier d'assurance.		c1
	6149 Autres activités reliées à l'assurance (sauf l'estimateur de sinistre immobilier qui est inclus dans le code 6616).		c1
615 Immeuble et services connexes.	6151 Exploitation de biens immobiliers (sauf le développement).		c1
	6152 Maison d'agents, de courtiers et de services d'administration des biens-fonds.		c1
	6153 Service de lotissement et de développement des biens-fonds.		c1
	6154 Construction d'immeubles pour revente.		c1
	6155 Service conjoint concernant les biens-fonds, les assurances, les prêts et les lois.		c1
	6159 Autres services reliés aux biens-fonds.		c1

CLASSE D'USAGES : 61 – FINANCE, ASSURANCE ET SERVICES IMMOBILIERS			SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
616 Service de holding et d'investissement.	6160	Service de holding, d'investissement et de fiducie.	c1
619 Autres services immobiliers, financiers et d'assurance.	6191	Service relié à la fiscalité.	c1
	6199	Autres services immobiliers, financiers et d'assurance.	c1

CLASSE D'USAGES : 62 – SERVICE PERSONNEL			SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
621 Service de buanderie, de nettoyage à sec et de teinture.	6211	Service de buanderie, de nettoyage à sec et de teinture (sauf le nettoyage de tapis et la buanderie industrielle qui sont inclus respectivement dans les codes 6215 et 6212).	c1
	6212	Service de lingerie et de buanderie industrielle.	c4a
	6213	Service de couches.	c1
	6214	Service de buanderie et de nettoyage à sec (libre service).	c1
	6215	Service de nettoyage et de réparation de tapis.	c1
	6219	Autres services de nettoyage.	c4a
622 Service photographique (incluant les services commerciaux).	6221	Service photographique (incluant les services commerciaux).	c1
	6222	Service de finition de photographies.	c1
623 Salon de beauté, de coiffure et autres salons.	6231	Salon de beauté.	c1
	6232	Salon de coiffure.	c1
	6233	Salon capillaire.	c1
	6234	Salon de bronzage. (R-502-148-2012, a..6, 1°)	c1
	6235	Salon de massage. (R-502-148-2012, a..6, 2°)	c1
	6239	Autres services de soins personnels (sauf certains salons qui sont inclus dans le code 656).	c1
624 Service funéraire, cimetière et mausolée.	6241	Salon funéraire.	c1
	6242	Cimetière.	p2a
	6243	Mausolée.	p2a
	6244	Crématorium.	c1
	6249	Autres services funèbres.	c1
625 Service de réparation et de modification d'accessoires personnels et réparation de chaussures.	6251	Pressage de vêtements.	c1
	6252	Service de réparation et d'entreposage de fourrure.	c1
	6253	Service d'entretien de chaussures et d'articles de cuir (cordonnerie).	c1
	6254	Modification et réparation de vêtements.	c1
	6259	Autres services de réparation reliés aux vêtements.	c1
626 Service pour les animaux domestiques.	6261	Service de garde pour animaux domestiques (sauf l'élevage qui est compris dans les codes 8169 et 8197).	c4a
	6262	École de dressage pour animaux domestiques.	c4a
	6263	Service de toilettage pour animaux domestiques.	c1
	6269	Autres services pour animaux domestiques.	c4a
629 Autres services personnels.	6291	Agence de rencontre.	c1
	6299	Autres services personnels.	c1

CLASSE D'USAGES : 63 – SERVICE D'AFFAIRES		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
631 Service de publicité.	6311 Service de publicité en général.	c1
	6312 Service d'affichage à l'extérieur.	c1
	6313 Agence de distribution de films et de vidéos.	c1
	6314 Agence de distribution d'enregistrements sonores.	c1
	6315 Service de nouvelles (agence de presse).	c1
	6319 Autres services publicitaires.	c1
632 Bureau de crédit pour les commerces et les consommateurs et services de recouvrement.	6320 Bureau de crédit pour les commerces et les consommateurs et service de recouvrement.	c1
633 Service de copie, de publicité par la poste, de sténographie et de réponses téléphoniques.	6331 Service direct de publicité par la poste.	c1
	6332 Service de photocopie et de reprographie.	c1
	6333 Service d'impression numérique.	c1
	6334 Service de production de bleus (reproduction à l'ozalide).	c1
	6335 Service de réponses téléphoniques.	c1
	6339 Autres services par la poste, de copie et de sténographie.	c1
634 Service pour les bâtiments et les édifices.	6341 Service de nettoyage de fenêtres.	c1
	6342 Service d'extermination et de désinfection.	c1
	6343 Service pour l'entretien ménager.	c1
	6344 Service de paysagement ou de déneigement.	c4f
	6345 Service de ramonage.	c4a
	6346 Service de cueillette des ordures.	c4g
	6347 Service de vidange de fosses septiques et de location de toilettes portatives.	c4g
	6348 Service de nettoyage de l'environnement.	c4g
	6349 Autres services pour les bâtiments.	c4a
635 Service de location.	6351 Service de location de films et de jeux vidéo et de matériel audio-visuel.	c1
	6352 Service de location d'outils ou d'équipements.	c4a
	6353 Service de location d'automobiles.	c3c
	6354 Service de location de véhicules lourds.	c4b
	6355 Service de location de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance.	c3c
	6356 Service de location d'embarcations nautiques.	r1a

CLASSE D'USAGES : 63 – SERVICE D'AFFAIRES		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
636 Centre de recherche (sauf les centres d'essai).	6361 Centre de recherche en environnement et ressources naturelles (terre, air, eau).		i1b
	6362 Centre de recherche en transport (incluant, notamment, un centre de recherche sur les véhicules et un centre de recherche en produits de l'avionique ou de l'aérospatial).		i1b
	6363 Centre de recherche en énergie et matériaux.		i1b
	6365 Centre de recherche en science physique et chimique (incluant, notamment, les sciences optiques, l'électronique et la bionique).		i1a
	6366 Centre de recherche en science de la vie.		i1a
	6367 Centre de recherche en mathématique et informatique.		i1a
	6368 Centre de recherche d'activités émergentes (sont incluses les technologies langagières et la photonique).		i1a
	6369 Autres centres de recherche et développement de haute technologie.		i1a
637 Entreposage et service d'entreposage. (cette rubrique comprend seulement les établissements spécialisés dans l'entreposage et utilisés par le grand public) (pour entreposage lié à une activité commerciale voir la rubrique 502).	6371 Entreposage de produits de la ferme (sauf l'entreposage en vrac à l'extérieur) et silos.		c4c
	6372 Entreposage en vrac à l'extérieur.		c4g
	6373 Entreposage frigorifique (sauf les armoires frigorifiques).		c4g
	6374 Armoire frigorifique.		c4g
	6375 Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers (incluant les mini-entrepôts).		c4g
	6379 Autres entreposages.		c4g
638 Service de secrétariat, de traduction et de traitement de textes.	6381 Service de secrétariat et de traitement de textes.		c1
	6382 Service de traduction.		c1
	6383 Service d'agence de placement.		c1
639 Autres services d'affaires.	6391 Service de recherche, de développement et d'essais (incluant, notamment, un centre de recherche en produits de l'avionique ou de l'aérospatiale, etc.).		i1b
	6392 Service de consultation en administration et en gestion des affaires.		c1
	6393 Service de protection et de détectives (incluant les voitures blindées).		c1
	6395 Agence de voyages ou d'expéditions.		c1
	6399 Autres services d'affaires.		c1

CLASSE D'USAGES : 64 – SERVICE DE REPARATION		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
641 Service de réparation d'automobiles.	6411 Service de réparation d'automobiles (garage ne comprend pas de pompe à essence) (pour station-service : voir 5531).		c3b
	6412 Service de lavage d'automobiles.		c3b
	6413 Service de débosselage et de peinture d'automobiles.		c4e
	6414 Centre de vérification technique d'automobiles et d'estimation.		c3b
	6415 Service de remplacement de pièces et d'accessoires d'automobiles (cette rubrique comprend entre autres le remplacement ou la pose d'amortisseurs, de silencieux, de toits ouvrant, de glaces, de pare-brises, etc.).		c3b
	6416 Service de traitement pour automobiles (antirouille, etc.).		c3b
	6417 Service de lavage de véhicules lourds (incluant les autobus).		c4b
	6418 Service de réparation et remplacement de pneus.		c3b
	6419 Autres services de l'automobile.		c3b
642 Service de réparation de mobiliers, d'équipements et d'articles domestiques.	6421 Service de réparation d'accessoires électriques (sauf les radios, les téléviseurs et les moteurs électriques).		c4a
	6422 Service de réparation de radios, de téléviseurs et d'appareils électroniques.		c1
	6423 Service de réparation et de rembourrage de meubles.		c4a
	6424 Service de réparation et d'entretien de systèmes de plomberie, de chauffage, de ventilation et de climatisation (entrepreneur spécialisé).		c4f
643 Service de réparation de véhicules légers.	6431 Service de réparation de véhicules légers motorisés (motocyclette, motoneige, véhicule tout terrain).		c3b
	6439 Service de réparation d'autres véhicules légers (incluant uniquement les véhicules non motorisés).		c1
644 Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds.	6440 Service de réparation et d'entretien de véhicules lourds.		c4b
649 Autres services de réparation.	6493 Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie.		c1
	6495 Service de réparation de bobines et de moteurs électriques.		c4a
	6496 Service de réparation et d'entretien de matériel informatique.		c1
	6497 Service d'affûtage d'articles de maison.		c1
	6498 Service de soudure.		c4e
	6499 Autres services de réparation.		c1

CLASSE D'USAGES : 65 – SERVICE PROFESSIONNEL		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
651 Service médical et de santé.	6511 Service médical (cabinet de médecins et chirurgiens spécialisés).	c1
	6512 Service dentaire (incluant chirurgie et hygiène).	c1
	6513 Service d'hôpital (sont inclus les hôpitaux psychiatriques).	p2c
	6514 Service de laboratoire médical.	c1
	6515 Service de laboratoire dentaire.	c1
	6516 Sanatorium, maison de convalescence et maison de repos.	p2c
	6517 Clinique médicale (cabinet de médecins généralistes).	c1
	6518 Service d'optométrie.	c1
	6519 Autres services médicaux et de santé.	c1
652 Service juridique.	6521 Service d'avocats.	c1
	6522 Service de notaires.	c1
	6523 Service d'huissiers.	c1
653 Service social.	6531 Centre d'accueil ou établissement curatif.	p2c
	6532 Centre local de services communautaires (C.L.S.C.).	p2c
	6533 Centre de services sociaux (C.S.S. et C.R.S.S.S.).	p2c
	6534 Centre d'entraide et de ressources communautaires (incluant les ressources d'hébergement, de meuble et d'alimentation).	p2d
	6539 Autres centres de services sociaux ou bureaux de travailleurs sociaux.	p2c
654 Service social hors institution.	6541 Service de garderie.	c1
	6542 Maison pour personnes en difficulté (les personnes séjournent dans ces établissements pour une période limitée).	p2c
655 Service informatique.	6551 Service informatique.	c1
	6552 Service de traitement, d'hébergement ou d'édition de données (sont inclus les établissements spécialisés dans le développement des portails Internet).	c1
	6553 Service de conception de sites Web internet.	c1
	6554 Fournisseur d'accès ou de connexions internet.	c1
	6555 Service de géomatique.	c1
656 Service de soins paramédicaux.	6561 Service d'acupuncture.	c1
	6562 Salon d'amaigrissement.	c1
	6563 Salon d'esthétique.	c1
	6564 Service de podiatrie.	c1
	6565 Service d'orthopédie.	c1
	6569 Autres services de soins paramédicaux.	c1
657 Service de soins thérapeutiques.	6571 Service de chiropractie.	c1
	6572 Service de physiothérapie.	c1
	6573 Service en santé mentale (cabinet) (sont inclus tous les services professionnels, tel un psychiatre, un psychologue, un psychanalyste, etc.).	c1
	6579 Autres services de soins thérapeutiques.	c1

CLASSE D'USAGES : 65 – SERVICE PROFESSIONNEL		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
659 Autres services professionnels.	6591 Service d'architecture.	c1
	6592 Service de génie.	c1
	6593 Service éducationnel et de recherche scientifique.	c1
	6594 Service de comptabilité, de vérification et de tenue de livres.	c1
	6595 Service d'évaluation foncière ou d'estimation immobilière.	c1
	6596 Service d'arpenteurs-géomètres.	c1
	6597 Service d'urbanisme et de l'environnement.	c1
	6598 Service de vétérinaires (animaux domestique).	c1
	6599 Autres services professionnels.	c1

CLASSE D'USAGES : 66 – SERVICE DE CONSTRUCTION		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
661 Service de construction et d'estimation de bâtiments en général.	6611 Service de construction résidentielle (entrepreneur général).	c4f
	6612 Service de construction non résidentielle, industrielle (entrepreneur général).	c4f
	6613 Service de construction non résidentielle, commerciale et institutionnelle (entrepreneur général).	c4f
	6614 Service de montage de charpente d'acier et mise en place de béton préfabriqué.	c4f
	6615 Service de charpenterie et de grosse menuiserie (entrepreneur spécialisé).	c4f
	6616 Service d'estimation de dommages aux immeubles (expert en sinistre).	c1
	6619 Autres services de construction de bâtiments.	c4f
662 Service de construction (ouvrage de génie civil).	6621 Service de revêtement en asphalte et bitume (ouvrage d'art) (entrepreneur général).	c4f
	6622 Service de construction (ouvrage d'art) (entrepreneur général).	c4f
	6623 Service de construction de routes, de trottoirs et de pistes (entrepreneur général).	c4f
	6629 Autres services de génie civil (entrepreneur général).	c4f
663 Service de travaux de finition de construction.	6631 Service de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation (entrepreneur spécialisé).	c4f
	6632 Service de peinture, de papier tenture et de décoration (entrepreneur spécialisé).	c4f
	6633 Service d'électricité (entrepreneur spécialisé).	c4f
	6634 Service de maçonnerie (entrepreneur spécialisé).	c4f
	6635 Service de petite menuiserie (entrepreneur spécialisé).	c4f
	6636 Plâtrage, stucage et tirage de joints (entrepreneur spécialisé).	c4f
	6637 Service d'isolation (entrepreneur spécialisé).	c4f
	6638 Service de revêtement de sol (entrepreneur spécialisé).	c4f
	6639 Autres services de travaux de finition de construction (entrepreneur spécialisé).	c4f

CLASSE D'USAGES : 66 – SERVICE DE CONSTRUCTION		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
664 Service de travaux spécialisé de construction.	6641 Service de travaux de toiture (entrepreneur spécialisé).	c4f	
	6642 Service de pose et réparation de parements métalliques et autres (entrepreneur spécialisé).	c4f	
	6643 Service en travaux de fondations et en structure de béton (entrepreneur spécialisé).	c4f	
	6644 Service de forage de puits.	c4f	
	6645 Pose de carreaux, de marbre, de terrazzo et de mosaïque.	c4f	
	6646 Entreprise d'excavation.	c4f	
	6647 Démolition.	c4f	
	6648 Service de pose de portes et de fenêtres.	c4f	
	6649 Autres services de travaux spécialisés de construction.	c4f	
665 Service de travaux spécialisé en équipement.	6652 Installation d'extincteurs automatiques.	c4f	
	6653 Installation d'équipement de réfrigération commerciale.	c4f	
	6654 Installation d'ascenseurs et d'escalier roulants.	c4f	
	6655 Installation d'autres équipements techniques.	c4f	
	6656 Installation de clôture et de pavés autobloquant.	c4f	
	6657 Pose résidentielle et commerciale de revêtements.	c4f	
	6659 Autres services de travaux spécialisés en équipement.	c4f	

CLASSE D'USAGES : 67 – SERVICE GOUVERNEMENTAL		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
671 Fonction exécutive, législative et judiciaire.	6711 Administration publique fédérale.	c1	
	6712 Administration publique provinciale.	c1	
	6713 Administration publique municipale et régionale.	p2d	
672 Fonction préventive et activités connexes.	6721 Service de police fédérale et activités connexes.	p3a	
	6722 Protection contre l'incendie et activités connexes.	p3a	
	6723 Défense civile et activités connexes.	p3a	
	6724 Service de police provinciale et activités connexes.	p3a	
	6725 Service de police municipale et activités connexes.	p3a	
	6729 Autres fonctions préventives et activités connexes.	p3a	
673 Service postal.	6730 Service postal.	c1	
	6731 Bureau de poste. (R-502-61-2009, a.12.1* et a.12.2*)	c1	
	6732 Comptoir postal. (R-502-61-2009, a.12.1* et a.12.2*)	c1	
	6733 Centre de tri postal. (R-502-61-2009, a.12.1* et a.12.2*)	c4g	
674 Établissement de détention et institution correctionnelle.	6741 Prison fédérale.	p3a	
	6742 Maison de réhabilitation.	p3a	
	6743 Prison provinciale.	p3a	
	6744 Prison municipale.	p3a	
	6749 Autres établissements de détention et institutions correctionnelles.	p3a	
675 Base et réserve militaire (cette rubrique inclut les unités actives et les unités de réserve).	6751 Base d'entraînement militaire.	p3a	
	6752 Installation de défense militaire.	p3a	
	6753 Centre militaire de transport et d'entreposage.	p3a	
	6754 Centre militaire d'entretien.	p3a	
	6755 Centre militaire d'administration et de commandement.	p3a	
	6756 Centre militaire de communications.	p3a	
	6759 Autres bases et réserves militaires.	p3a	

CLASSE D'USAGES : 67 – SERVICE GOUVERNEMENTAL		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
676 Organisme international et autres organismes extraterritoriaux.	6760 Organisme international et autres organismes extraterritoriaux.	c1
679 Autres services gouvernementaux.	6791 Poste et bureau de douanes. 6799 Autres services gouvernementaux.	c1 c1

CLASSE D'USAGES : 68 – SERVICE EDUCATIONNEL		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
681 École maternelle, enseignement primaire et secondaire.	6811 École maternelle.	p2b
	6812 École élémentaire.	p2b
	6813 École secondaire.	p2b
	6815 École élémentaire et secondaire (sont inclus les écoles élémentaires comportant des classes du niveau secondaire 1 et 2).	p2b
	6816 Commission scolaire.	p2b
682 Université, école polyvalente, cégep.	6821 Université.	p2b
	6822 École polyvalente.	p2b
	6823 Cégep (collège d'enseignement général et professionnel).	p2b
683 Formation spécialisée.	6831 École de métiers (non intégrée aux polyvalentes).	c1
	6832 École commerciale et de sténographie (non intégrée aux polyvalentes).	c1
	6833 École de coiffure, d'esthétique et d'apprentissage de soins de beauté (non intégrée aux polyvalentes).	c1
	6834 École de beaux-arts et de musique.	c1
	6835 École de danse (excluant une salle de danse prévue au code 5822).	c15
	6836 École de conduite automobile (non intégrée aux polyvalentes).	c1
	6837 École offrant des cours par correspondance.	c1
	6838 Formation en informatique.	c1
	6839 Autres institutions de formation spécialisée (incluant, notamment, école de langue, école de couture, etc.) (sauf l'école de danse et l'école de sports qui sont inclus respectivement dans les codes 6835 et 7425).	c1

CLASSE D'USAGES : 69 – SERVICES DIVERS		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
691 Activité religieuse.	6911 Église, synagogue, mosquée et temple.	p2a
	6919 Autres activités religieuses (les activités administrées par des institutions religieuses sont codifiées séparément).	p2a
692 Service de bien-être et de charité.	6920 Service de bien-être et de charité.	p2d

699	Autres services divers.	6991	Association d'affaires.	c1
		6992	Association de personnes exerçant une même profession ou une même activité.	c1
		6993	Syndicat et organisation similaire.	c1
		6994	Association civique, sociale et fraternelle.	c1
		6995	Service de laboratoire autre que médical.	c1
		6996	Bureau d'information pour tourisme.	p2d
		6997	Centre communautaire ou de quartier (incluant centre diocésain).	p2d
		6999	Autres services divers.	c1

CLASSE D'USAGES : 71 – EXPOSITION D'OBJETS CULTURELS			SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES			
711	Activité culturelle.	7111	Bibliothèque.	p2d
		7112	Musée.	p2d
		7113	Galerie d'art. (sauf la galerie commerciale où l'on vend des objets d'art qui est incluse dans le code 5947).	p2d
		7114	Salle d'exposition.	p2d
		7115	Économusée.	p2d
		7116	Musée du patrimoine.	p2d
		7119	Autres activités culturelles.	p2d
712	Exposition d'objets ou d'animaux.	7121	Planétarium.	r1b
		7122	Aquarium.	r1b
		7123	Jardin botanique.	r1b
		7124	Zoo.	r1b
		7129	Autres présentations d'objets ou d'animaux.	r1b
719	Autres expositions d'objets culturels.	7191	Monument et site historique (comprend seulement les lieux commémoratifs d'un événement, d'une activité ou d'un personnage).	p2d
		7199	Autres expositions d'objets culturels.	p2d

CLASSE D'USAGES : 72 – ASSEMBLEE PUBLIQUE			SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES			
721	Assemblée de loisirs.	7211	Amphithéâtre et auditorium.	c15
		7212	Cinéma.	c15
		7213	Ciné-parc.	r1b
		7214	Théâtre.	c15
		7219	Autres lieux d'assemblée pour les loisirs.	c15
722	Installation sportive (cette rubrique comprend seulement les lieux de rassemblement public pour un auditoire et des spectateurs).	7221	Stade.	p2d
		7222	Centre sportif multidisciplinaire (couvert).	p2d
		7223	Piste de course (comprend les pistes pour une ou plusieurs sortes de courses (automobiles, motocyclettes, etc.)).	r2a
		7224	Piste de luge, de bobsleigh et de saut à ski.	r1b
		7225	Hippodrome.	r2a
723	Aménagement public pour différentes activités.	7229	Autres installations pour les sports.	p2d
		7233	Salle de réunions, centre de conférence et congrès.	c16

CLASSE D'USAGES : 73 – AMUSEMENT		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
731 Parc d'exposition et parc d'amusement.	7311 Parc d'exposition (extérieur).		r1b
	7312 Parc d'amusement (extérieur).		r1b
	7313 Parc d'exposition (intérieur).		r1b
	7314 Parc d'amusement (intérieur).		r1b
739 Autres lieux d'amusement.	7392 Golf miniature (intérieur ou extérieur).		c15
	7393 Terrain de golf pour exercice seulement.		r1b
	7394 Piste de karting.		r2a
	7395 Salle de jeux automatiques (incluant une salle de jeux vidéo, une salle de jeux sur Internet et une salle billard électronique).		c15
	7396 Salle de billard.		c15
7399 Autres lieux d'amusement (lieux intérieurs) (excluant une salle de danse prévue au code 5822).		c15	

CLASSE D'USAGES : 74 – ACTIVITE RECREATIVE		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
741 Activité sportive.	7411 Terrain de golf (sans chalet et autres aménagements sportifs).		r1b
	7412 Terrain de golf (avec chalet et autres aménagements sportifs).		r1b
	7413 Salle de squash, de racquetball et de tennis.		c15
	7414 Salle de tir pour armes à feu.		c15
	7415 Patinage à roulettes.		c15
	7416 Équitation (centre équestre).		r1b
	7417 Salle ou salon de quilles.		c15
	7418 Toboggan (glissade d'eau).		r1b
	7419 Autres activités sportives.		r1b
742 Terrain de jeu de piste athlétique.	7421 Terrain d'amusement (comprend des espaces de terrains restreints aménagés spécialement pour les enfants d'âge préscolaire et élémentaire; il peut y avoir des boîtes de sable, des glissades, des balançoires, etc.).		p1a
	7422 Terrain de jeu (ce terrain a été conçu pour le jeu et la récréation).		p1a
	7423 Terrain de sport (comprend un terrain de jeu, de pistes pour les compétitions et les sports, de terrains de sports (ex : terrain de tennis, de soccer, etc.); il peut y avoir des gradins).		p1a
	7424 Centre récréatif en général (comprend des activités récréatives diversifiées pour tous les groupes d'âges et toutes sortes d'intérêts. Le centre récréatif peut comprendre, sans y être limités : un gymnase, des salles de jeu, de réunion, d'art, d'artisanat, etc.).		p2d
	7425 Gymnase et formation athlétique (incluant notamment, l'école de sports).		c15
7429 Autres terrains de jeu et pistes athlétiques.		p1a	
743 Natation.	7431 Plage.		p1a
	7432 Piscine intérieure et activités connexes.		c15
	7433 Piscine extérieure et activités connexes.		c15

CLASSE D'USAGES : 74 – ACTIVITE RECREATIVE		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
744 Activités nautiques.	7441 Marina, port de plaisance et quai d'embarquement pour croisière (excluant les traversiers).	r1a
	7442 Rampe d'accès et stationnement.	r1a
	7443 Station-service pour le nautisme.	r1a
	7444 Club et écoles d'activités et de sécurité nautique (incluant, notamment, la voile, la planche à voile, le yacht, le canoë, le kayak et le ski nautique).	r1a
	7445 Service d'entretien, réparation et hivernation d'embarcations.	r1a
	7446 Service de levage d'embarcation (monte charge, « boat lift »).	r1a
	7447 Service de sécurité et d'intervention nautique.	r1a
	7448 Site de spectacles nautiques.	r1a
	7449 Autres activités nautiques.	r1a
745 Activité sur glace.	7451 Aréna et activités connexes (patinage sur glace).	p2d
	7452 Salle de curling.	c15
	7459 Autres activités sur glace (intérieures ou extérieures).	c15
748 Activités de sports extrêmes.	7481 Centre de jeux de guerre.	r2b
	7482 Centre de vol en deltaplane.	r2b
	7483 Centre de saut à l'élastique (bungee).	r2b
	7489 Autres activités de sports extrêmes (hors circuit).	r2b
749 Autres activités récréatives.	7491 Camping (excluant le caravanning) (sont inclus tous les terrains avec aménagement d'électricité, de combustible ou d'eau).	r1b
	7492 Camping sauvage et pique-nique (comprend tous les terrains sans aménagement sauf tables à pique-nique).	r1b
	7493 Camping et caravanning (comprend tous les terrains avec aménagement d'électricité, de combustible, d'eau et de vidange (fosses septiques)).	r1b
	7499 Autres activités récréatives.	r1b

CLASSE D'USAGES : 75 – CENTRE TOURISTIQUE ET CAMP DE GROUPES		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
751 Centre touristique.	7511 Centre touristique en général (comprend des chambres pour vingt personnes ou plus et comprend au moins deux sortes d'activités récréatives, à l'exclusion des jeux sur gazon, des terrains de jeux et des piscines).	r1b
	7512 Centre de santé (incluant saunas, spas, bains thérapeutiques ou turcs).	c15
	7513 Centre de ski (alpin et de fond).	r1b
	7514 Club de chasse et pêche (comprend les lacsensemencés pour la pêche et les aménagements où on lâche du gibier d'élevage pour la chasse).	r1b
	7516 Centre d'interprétation de la nature.	r1b
	7519 Autres centres d'activités touristiques.	r1b

CLASSE D'USAGES : 75 – CENTRE TOURISTIQUE ET CAMP DE GROUPES		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
752 Camp de groupes et camp organisé.	7521 Camp de groupes et base de plein air avec dortoir (sont inclus les camps de jeunesse en général, de même que les camps de scouts et guides).	r1b
	7522 Camp de groupes et base de plein air sans dortoir (sont inclus les camps de jeunesse en général, de même que les camps de scouts et de guides).	r1b
	7529 Autres camps de groupes.	r1b

CLASSE D'USAGES : 76 – PARC		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
761 Parc pour la récréation en général.	7611 Parc pour la récréation en général (peut comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles : pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport et autres activités récréatives).	pla
	7612 Belvédère, halte et relais routier ou station d'interprétation.	pla
	7613 Parc pour animaux domestiques. (R-502-61-2009, a.12.3*)	pla
762 Parc à caractère récréatif et ornemental.	7620 Parc à caractère récréatif et ornemental (aménagement pour les loisirs en raison de la beauté du site; on peut y trouver des plages, des jeux pour enfants, des monuments et des statues).	pla
763 Autres parcs et jardins.	7631 Jardin communautaire.	pla
	7639 Autres parcs.	pla

CLASSE D'USAGES : 79 – LOTERIE ET JEUX DE HASARD, LOISIR ET AUTRES ACTIVITES CULTURELLES		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
792 Loterie et jeux de hasard.	7920 Loterie et jeu de hasard (<i>comprend les établissements d'administration publique dont l'activité principale est l'exploitation de jeux de hasard.</i>)	c15

CLASSE D'USAGES : 81 – AGRICULTURE		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
812 Ferme (céréales).	8120 Ferme (céréales).	ala
813 Ferme (sauf la récolte de céréales, de fruits et de légumes).	8131 Ferme (culture du tabac).	ala
	8132 Ferme (sauf la récolte de céréales, de fruits, de légumes et de tabac).	ala

CLASSE D'USAGES : 81 – AGRICULTURE		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
814 Ferme (fruits et les légumes).	8141 Ferme (pommes).	a1a
	8142 Ferme (d'autres fruits sont la récolte prédominante).	a1a
	8143 Ferme (pommes de terre).	a1a
	8144 Ferme (d'autres légumes sont la récolte prédominante).	a1a
	8145 Serre, spécialité de l'horticulture (semence de fruits et de légumes).	a1a
	8146 Ferme (raisins) (sont inclus toutes les formes de viticulture).	a1a
	8147 Ferme (fruits à coque).	a1a
	8149 Ferme (autres fruits et légumes).	a1a
815 Ferme (produits laitiers).	8150 Ferme (produits laitiers).	a2a
816 Ferme et ranch (animaux pour des activités autres que laitières).	8161 Ferme et ranch (élevage d'animaux de boucherie).	a2a
	8162 Ferme et ranch (élevage de porcs).	a2b
	8163 Ferme et ranch (élevage de moutons).	a2a
	8164 Ferme et ranch (élevage de chèvres).	a2a
	8165 Ferme et ranch (élevage de chevaux).	a2a
	8169 Ferme et ranch (élevage d'autres animaux).	a2a
817 Ferme (élevage de la volaille).	8170 Ferme (élevage de la volaille).	a2b
818 Ferme en général.	8180 Ferme en général (aucune prédominance).	a1a
819 Autres activités agricoles et connexes.	8191 Terrain de pâture et de pacage (non intégré à une ferme ou à un ranch appartenant en général au domaine public).	a1a
	8192 Serre, spécialité de la floriculture (semence de fleurs).	a1a
	8193 Rucher (apiculture).	a1b
	8194 Ferme (produits de l'érable) (acériculture).	a1a
	8195 Ferme (élevage de visons).	a2b
	8196 Ferme (élevage d'animaux à fourrure, sauf le vison).	a2b
	8197 Ferme (élevage de chiens).	a2b
	8199 Autres activités agricoles et connexes.	a1a

CLASSE D'USAGES : 82 – ACTIVITE RELIEE A L'AGRICULTURE		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
821 Traitement de produits agricoles.	8213 Service de battage, de mise en balles et de décorticage.	c4c
	8214 Triage, classification et emballage (fruits et légumes).	c4c
	8219 Autres services de traitement des produits de l'agriculture.	c4c
822 Service d'élevage d'animaux.	8221 Service de vétérinaires (animaux de ferme).	c4c
	8222 Service d'hôpital pour animaux.	c4c
	8223 Couvoir, classification des œufs.	c4c
	8224 Service de reproduction d'animaux (insémination artificielle).	c4c
	8225 Service de garde d'animaux de ferme.	a2b
	8226 Service d'enregistrement du bétail.	c4c
	8227 École de dressage d'animaux de ferme.	a2b
	8228 Service de toilettage d'animaux de ferme.	a2b
	8229 Autres services d'élevage d'animaux de ferme.	a2b

CLASSE D'USAGES : 82 – ACTIVITE RELIEE A L'AGRICULTURE		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
829 Autres activités reliées à l'agriculture.	8291 Service d'horticulture (jardinage, plantation d'arbres, taille d'arbres, ornementation, greffage).		c4a
	8292 Service d'agronomie.		c1
	8293 Production d'arbres de Noël.		a1a
	8299 Autres activités reliées à l'agriculture.		c4c

CLASSE D'USAGES : 83 – EXPLOITATION FORESTIERE ET SERVICES CONNEXES		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
831 Production forestière commerciale.	8311 Production de bois (bois de pulpe).		i3a
	8312 Production de bois (bois de sciage prédominant).		i3a
	8313 Production de bois (contre-plaqué prédominant).		i3a
	8314 Production de bois (usage mixte).		i3a
	8315 Produit provenant des arbres comme l'écorce et les gommés (sauf la gomme de pin).		i3a
	8316 Produit provenant des arbres (surtout l'extraction de la gomme de pin).		i3a
	8317 Produit du bois et des arbres (usage mixte).		i3a
	8319 Autres productions forestières et services connexes.		i3a
832 Production forestière commerciale.	8321 Pépinière sans centre de recherche.		a1a
	8322 Pépinière avec centre de recherche.		a1a
	8329 Autres services forestiers.		a1a
833 Production de tourbe et de gazon.	8331 Production de tourbe.		i3a
	8332 Production de gazon en pièces.		i3a
839 Autres activités forestières et services connexes.	8390 Autres activités forestières et services connexes.		i3a

CLASSE D'USAGES : 84 – PECHE, CHASSE, PIEGEAGE ET ACTIVITES CONNEXES		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
842 Élevage du poisson.	8421 Pisciculture.		a1b
	8429 Autres services d'élevage du poisson.		a1b

CLASSE D'USAGES : 85 – EXPLOITATION MINIERE ET SERVICES CONNEXES.		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)	
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
851 Extraction du minerai.	8511 Extraction du minerai de fer.		i3a
	8512 Extraction du minerai de cuivre et de nickel.		i3a
	8513 Extraction du minerai de zinc et de plomb.		i3a
	8514 Extraction du minerai d'or et d'argent.		i3a
	8515 Extraction du minerai d'aluminium et de bauxite.		i3a
	8516 Extraction de minéraux ferreux (sauf le vanadium).		i3a
	8517 Extraction du minerai de cuivre et de zinc.		i3a
	8519 Extraction d'autres minéraux.		i3a

CLASSE D'USAGES : 85 – EXPLOITATION MINIÈRE ET SERVICES CONNEXES.			SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
852 Exploitation minière du charbon.	8521	Extraction de l'antracite (charbon bitumineux).	i3a
	8522	Extraction du charbon subbitumineux.	i3a
	8523	Extraction de la lignite (charbon composé à 70 % de carbone riche en débris ligneux).	i3a
853 Pétrole brut et gaz naturel (extraction).	8530	Pétrole brut et gaz naturel (extraction).	i3a
854 Extraction et travaux de carrière pour les minéraux non métalliques (sauf le pétrole).	8541	Pierre de taille.	i3a
	8542	Extraction de la pierre pour le concassage et l'enrochement.	i3a
	8543	Extraction du sable et du gravier.	i3a
	8544	Extraction de la glaise, de l'ardoise et de matériaux réfractaires.	i3a
	8545	Extraction de minéraux et de fertilisants.	i3a
	8546	Extraction de l'amiante.	i3a
855 Service professionnel minier.	8549	Autres activités minières et extraction de carrières de minerais non métalliques (sauf le pétrole).	i3a
	8551	Service minier de métaux.	i3a
	8552	Service minier du charbon.	i3a
	8553	Service du pétrole et du gaz.	i3a
	8554	Service minier de minéraux non métalliques (sauf le pétrole).	i3a
8559	Autres services professionnels miniers.	i3a	

CLASSE D'USAGES : 89 – EXPLOITATION ET EXTRACTION D'AUTRES RICHESSES NATURELLES			SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
890 Exploitation et extraction d'autres richesses naturelles.	8900	Exploitation et extraction d'autres richesses naturelles.	i3a

CLASSE D'USAGES : 92 – EXPLOITATION NON COMMERCIALE DE LA FORET			SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
921 Service forestier non commercial.	9211	Réserve forestière.	pl1a
	9212	Réserve pour la protection de la faune.	pl1a
	9219	Autres réserves forestières.	pl1a

CLASSE D'USAGES : 98 – AUTRES USAGES NON DEFINIS AILLEURS			SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES		
983 Autres usages reliés à l'industrie manufacturière.	9831	Atelier d'artisan de fabrication d'enseignes.	c18

CLASSE D'USAGES : 98 – AUTRES USAGES NON DEFINIS AILLEURS		SOUS-CATEGORIE D'USAGES (REF. : CHAPITRE 4)
SOUS-CLASSE D'USAGES	USAGES	
984 Autres usages reliés aux transports, communications et services publics.	9841 Garage et atelier municipaux.	p3b
985 Autres usages commerciaux.	9851 Centre d'essai de choc thermique ou mécanique.	i1b
	9852 Centre de recherche en communication et en télécommunication.	i1a
	9853 Service de débosselage et de peinture de véhicules lourds.	c4b
986 Salle de danse nocturne ou diurne.	9861 Salle de danse nocturne ou diurne.	c5d
987 Autres usages à vocation culturelle, récréative et de loisirs.	9871 Champ de tir à la carabine.	r2b
	9872 Centre de tir à l'arc, à l'arbalète.	r2b
988 Autres usages reliés à la production et l'extraction de richesse naturelle.	9881 Ferme (élevage de lapins).	a2b
	9882 Sylviculture.	a1a